

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 11 décembre 2025**

Le jeudi 11 décembre 2025 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 effectuée en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 65 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procurations : 17 - Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absents excusés : 9 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 octobre 2025 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
38	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte
39	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes Le Conseil prend acte
40	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation de l'emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services Techniques Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation, pour la direction des systèmes d'information et du numérique, d'un poste permanent à temps complet de référent technique des systèmes et réseaux informatiques Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier pour la direction eau et réseaux Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit au sein de la direction de la cohésion sociale Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
45	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation des modalités de liquidation suite à la dissolution du syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois Décision prise à l'unanimité des votants.
46	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation des modalités de liquidation suite à la dissolution du syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Écoquartier JAURES à Liévin - Avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Liévin et la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
	<i>(Arrivée de Mme Katy CLEMENT)</i>
49	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de Solidarité Intercommunale - Provision pour créance douteuse - Budget général Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation du versement d'un acompte de la subvention versée au Comité d'œuvres Sociales de la CALL avant le vote du Budget Primitif 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
51	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation d'engagement d'un acompte sur une subvention versée à l'association Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin avant le vote du budget primitif 2026 Décision prise à l'unanimité des votants. 3 ne prennent pas part au vote (MM. Farid BOUKERCHA, Jérôme DARRAS et Thibault GHEYSSENS, membres de la structure)
52	RESSOURCES ET MOYENS : Ouverture des crédits provisoires de l'exercice 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
53	RESSOURCES ET MOYENS : Attribution de Compensation 2026 provisoire Décision prise à l'unanimité des votants.
54	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de solidarité communautaire 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
55	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un nouveau budget annexe dénommé "Réseau de Chaleur" au 01 janvier 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
56	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Transfert de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) à la SIA Habitat Décision prise à l'unanimité des votants.
57	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 11 logements situés rue Raoul Briquet à Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
58	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 23 logements, rue du Ponterlant à Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
59	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 24 logements, route de Méricourt à Billy-Montigny Décision prise à l'unanimité des votants.
60	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Association NOVO LOCO - Projet d'habitat inclusif Lili Keller Rosenberg à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
61	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 48 logements situés Résidence Guislain, 1 rue Francis Jiolat à Sallaumines Décision prise à l'unanimité des votants.
62	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°2/2025 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°2/2025 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) - Décision modificative n°2 / exercice 2025 - Nomenclature M4 / Budget annexe assainissement Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
65	RESSOURCES ET MOYENS : Affectation des résultats 2024 - Budget Principal - Correction de la délibération du 19 juin 2025 n°58 suite à la reprise des résultats du PMA et du Syndicat du Flot de Wingles Décision prise à l'unanimité des votants.
66	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
1	<i>(Départ de M. Philippe LA GRANGE)</i> ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail Décision prise à l'unanimité des votants. 22 ne prennent pas part au vote (le groupe communiste et républicain)
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Réaménagement de l'échangeur 13 sur l'A21 sur les communes de Lens, Noyelles-sous-Lens et Sallaumines - Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention financière Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Pôle d'Excellence Sportif : signature d'une convention de gestion au bénéfice de la ville pour les aménagements et ouvrages publics du Park Avenue, rue De Lattre de Tassigny à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention Publique d'Aménagement - Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus Territoires Soixante-Deux : Approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31/12/2024 et avenant n°6 de prorogation Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Pôle d'Excellence Sportif - Renouvellement de la Convention de gestion et d'entretien avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation des aménagements extérieurs du Stade Couvert de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Hulluch - Friche de la Fosse 18 - Site Wienerberger - Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Lens - ZAC Centralité - Aménagement de la phase 2 du secteur Bollaert – Hôtel Bollaert : Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin - Zone d'activité de l'Abregain - Site de la SCI PAS DE CALAIS - Acquisition/portage par l'EPF des Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants.
9	<i>(Départ de MM. Laurent DUPORGE, Gaston CHOQUENET et Bruno TRONI)</i> ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM Cité Bellevue Ancienne à Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Adoption du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) 2025-2031 et de la Convention Intercommunale d'Attributions (CiA) 2025-2031 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au dispositif de soutien de l'État aux opérations d'acquisition / Amélioration des logements locatifs sociaux Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Opération de logement locatif social en Acquisition / Amélioration - Octroi d'une subvention 2025 - Maisons & Cités SA d'HLM Annay-sous-Lens - Route de Lille - 4 logements Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Création d'un service mutualisé « Permis de Louer » - Délibération modificative – Prise en compte d'une erreur matérielle Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre" 2024 – 2029 - Modification de la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) Décision prise à l'unanimité des votants.
15	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant 2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes 2021-2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
16	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme pour le Festival de la Sainte Barbe - Arts et Feu - avance de subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
	<i>(Départ de Mme Martine DEMEYERE, MM. Geoffrey MATHON et Yves TERLAT)</i>
17	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme : avance de subvention 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de partenariat avec la FDE 62 pour la mise en place du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Décision prise à l'unanimité des votants.
20	DEVELOPPEMENT DURABLE : Renouveau de la convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités de l'association Atmo Hauts-de-France pour 2026-2028 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE) Décision prise à l'unanimité des votants.
	<i>(Départ de MM. Jean-Marie ALEXANDRE, Jérôme DARRAS et Jean LETOQUART)</i>
22	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contractualisation avec les deux Eco organismes agréés pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) de catégories 3 et 4 Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT DURABLE : Subvention à l'association "joie de vivre" - participation à la manifestation " Les Hauts-de-France Réparent " - organisation d'un repair café géant Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
24	DEVELOPPEMENT DURABLE : Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Artois Picardie - Mise en œuvre de la réforme applicable au 01/01/2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
25	DEVELOPPEMENT DURABLE : Dispositif PSE – étude technico-économique sur le développement de filières issues de cultures à bas niveau d'intrants – Groupement de commandes entre la CALL, la CAHC, Douaisis Agglo, la MEL, le Parc naturel Scarpe Escaut Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT DURABLE : Déclaration d'Intérêt Général – travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la commune de Givenchy en Gohelle Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT DURABLE : Protocole d'accord transactionnel avec les sociétés DUVAL DEVELOPPEMENT Hauts-de-France et SOGEA Nord Hydraulique relatif au préjudice subi par le comblement partiel des canalisations rue du Docteur Biat à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Enseignement supérieur – recherche – cofinancement d'une thèse de doctorat – Laboratoire SHERPAS – UFR STAPS Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à l'Université d'Artois pour la formation " parcours spécifique santé " PASS à la Faculté Jean Perrin Décision prise à l'unanimité des votants.
30	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Reconduction du dispositif Proch'Emploi pour la période 2026-2028 Décision prise à l'unanimité des votants.
31	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Association VESTALI - Contrat d'apport associatif Décision prise à l'unanimité des votants.
32	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets 2026 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" - Attribution des subventions première session Décision prise à l'unanimité des votants.
33	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier aux structures de diffusion cinématographiques - Accompagnement de sensibilisations à l'éducation à l'image - 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
34	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Reconduction de la participation du territoire au Vidéo Mapping Festival - édition 2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
35	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier - Société les Editions de l'Escaut - publication de l'ouvrage Vie et mort des Poilus - Artois 1915 d'Yves Le Maner Décision prise à l'unanimité des votants.
36	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention à la Mission Bassin Minier - Destination terroirs II Décision prise à l'unanimité des votants.
37	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2025 au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, il est 18h30, nous allons commencer cette séance de Conseil Communautaire. Pour des raisons d'organisation et d'impératifs de certains de nos collègues, notamment du rapporteur du rapport d'orientations budgétaires, nous allons inverser l'ordre du jour en commençant par la partie sur les moyens et les ressources.

Donc, je passe la parole à Christian PEDOWSKI pour la délibération n°38.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Bonsoir chers collègues. La 38, si vous me le permettez Monsieur le Président, nous pouvons faire la 38 et la 39, ce sont deux rapports d'activité. Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité des services 2024 pour la délibération n°38 et pour la 39 c'est le rapport annuel hommes femmes et là il y aura, je pense, une demande de prise de parole. Donc, on va le refaire quand même en deux fois Monsieur le Président.

M. ROBERT : On doit prendre acte de cette présentation avant le ROB donc c'est pour ça que ces délibérations passent dans cet esprit-là. Pour la 38 y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous examinons donc ce soir le rapport d'activité 2024 de notre agglomération, un document dense, soigné mais qui dit souvent davantage ce qu'il ne, finalement, ne dit pas, pardon. Il nous offre une photographie utile mais une photographie parfois peu flatteuse, parfois incomplète et trop souvent déconnectée du vécu réel des habitants de nos communes.

Mon intervention aura donc un fil conducteur simple, l'écart grandissant entre l'activité administrative de la CALL, toujours plus volumineuse, et l'impact correct ressenti par la population mais finalement toujours plus faible. Le rapport met en avant une administration fragile et un développement massif de l'appareil interne. Or, les chiffres disent l'inverse, nous ne sommes pas plus agiles mais nous devenons plus lourds.

La croissance, malheureusement, continue. Les effectifs passent de 337 agents en 2023 à 350 agents en 2024 donc + 13 agents. La masse salariale augmente, elle, de 7,22%, passant de 15,36 millions à 16,47 millions. Mais, cette croissance ne s'accompagne d'aucun indicateur d'amélioration de services rendus, délais de traitement, satisfaction de l'utilisateur, efficacité des politiques publiques, rien en fait n'est mesuré.

Le rapport évoque 110 agents absents pour 9 549 jours, soit un taux d'absentéisme de 8,79%, représentant 1,16 million de coût. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale du secteur public territorial. Or, aucune analyse structurelle n'est fournie. Dans quels services se concentre l'absentéisme ? Quelle cause organisationnelle récurrente et quel plan d'actions chiffré ? On préfère mettre en avant des actions de QVT donc l'impact réel, en fait, n'est pas évalué. Une collectivité sérieuse ne se contente pas de décrire les symptômes, elle traite les causes.

Le rapport détaille des masses budgétaires également importantes, 2,32 millions consolidés en 2024. Derrière ces chiffres se cachent trois signaux d'alerte majeure. La première alerte que j'ai relevée, évidemment, est la perte de 9,1 millions liée à la DSI. L'un des faits les plus graves, évidemment, est la rupture unilatérale par la CABBALR du mécanisme de dotation de solidarité intercommunautaire, qui représente ces 9,1 millions d'euros en moins chaque année.

Pour un territoire où chaque euro compte, cette perte ce n'est pas un incident, comme le rapport tente de l'expliquer, c'est une faillite politique de la coopération intercommunale qui met en difficulté directe nos communes les plus fragiles. La CALL compense ponctuellement en distribuant 1,1 million du FPIC renonçant à 18% de sa propre source. Mais, cette solution n'est qu'un pansement finalement sur une hémorragie.

Deuxième alerte que je tiens à soulever, c'est un modèle financier qui se fragilise, la capacité de désendettement de 5 années reste correcte mais les investissements massifs, notamment en urbanisme avec l'ERBM, le foncier et l'augmentation générale des dépenses de fonctionnement créent une trajectoire financière dangereusement ascendante. Aucune stratégie, donc, n'est présentée pour absorber la perte de la CABBALR, aucune réduction de dépense et aucun recentrage des politiques.

Troisième alerte, c'est évidemment les 40,3 millions reversés aux communes mais avec un manque de transparence sur les critères. Donc le problème n'est pas le montant mais c'est le manque de transparence. Le reversement représente 20% du budget de fonctionnement. Or, les critères d'attribution ne sont jamais évalués publiquement, ni actualisés selon l'évolution démographique ou sociale des communes.

Ensuite, vient évidemment un enjeu essentiel de notre territoire, c'est le développement économique et derrière, en fait, les discours ambitieux, nous avons comme toujours des résultats modestes. Le rapport rappelle que la CALL soutient l'innovation et les filières d'excellence, très bien, mais ne fournit, en fait, aucune donnée d'impact. Combien d'entreprises ont été créées ? Combien d'emplois réellement générés ? Combien d'hectares de zones d'activités effectivement commercialisés ? Et quelle attractivité réelle par rapport au territoire voisin. On parle davantage de fonctionnement interne que d'économies réelles.

Le problème c'est qu'à cela s'ajoute, évidemment, la politique foncière intercommunale. En 2024, la CALL a acquis 45 hectares, soit 17 fois plus qu'en 2023. Elle en a cédé 9,5 mais surtout, encore une fois, aucun indicateur d'utilisation de ces terrains n'est fourni.

Ensuite, vient la question de l'habitat, une stratégie évidemment qui manque, une fois de plus, de transparence et de cohérence. Le document met en avant les actions sur l'habitat, l'ERBM, la politique de la ville mais là encore absence de résultats chiffrés.

Alors mes questions sont les suivantes : combien de logements rénovés réellement ? Combien de logements et de relogements réussis ? Quel est l'impact sur la vacance ? Quel bilan social sur le NPNRU ? Quelle évolution de la délinquance dans les quartiers concernés ?

La CALL dépense mais ne mesure pas l'amélioration des conditions de vie. Finalement, on peut dire que c'est un rapport riche mais des actions qui sont pauvres. Ce rapport montre en fait une CALL qui travaille beaucoup mais dont les résultats restent en dessous des attentes du territoire en reconstruction économique, sociale et identitaire.

Notre agglomération mérite donc mieux, évidemment, que des dépenses sans évaluation, des administrations qui gonflent sans performance, des dispositifs qui s'empilent sans cohérence, une communication qui remplace trop souvent l'action. Nous avons besoin d'un vrai cap, plus de résultats, moins d'autosatisfaction, plus de transparence et moins d'opacité et plus de courage politique et moins de gestion bureaucratique. Les habitants de Lens, de Liévin et des 34 communes attendant, évidemment, une intercommunalité utile, efficace et proche et non pas un millefeuille administratif de plus.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Il faudra que vous regardiez la définition du rapport d'activité qui reprend ce qu'on a délibéré, ici, au niveau du Conseil. Si ça ce n'est pas de la transparence... Tout a été repris. Un élément qui n'est pas neutre mais quand vous parlez d'absentéisme, il faut regarder les situations humaines derrière. Quand on a des agents qui sont malades, pour, des moments, des congés de longue maladie ou pour, des moments, des difficultés qui sont aussi personnelles et que vous traduisez ça dans un chiffre d'absentéisme et un montant financier, ça montre bien la façon dont vous traitez les agents où vous traitez l'être humain en général.

Au regard de tout ce qui a été délibéré ici, on a choisi de pouvoir accompagner les communes d'une façon différente. On a voté notre pacte fiscal et financier de solidarité. On a vraiment regardé de cette façon-là comment on pouvait être solidaires avec nos communes dans la période que vous semblez découvrir à la lecture de ce rapport d'activités. C'est l'ensemble de l'activité sur l'année de la CALL qui est ramassé sur un document.

Moi, je voudrais souligner l'engagement de nos équipes, des services, remercier au travers de cette délibération pour leur engagement, parce que, encore une fois, dans un contexte économique difficile, on ne donne pas les chiffres des entreprises au regard de l'action de la CALL pour les accompagner. Et dans ce contexte économique difficile, je peux vous assurer que l'ensemble des activités et des services sont mobilisés.

On a souhaité amener des services supplémentaires, des services communs pour que les communes qui n'ont pas forcément les moyens non plus de recruter certains niveaux de qualification puissent aussi mettre à bien leurs projets et ne soient pas mises à mal dans leur mode de fonctionnement.

Donc, c'est tout ça l'activité de l'agglomération sur l'année. On ne le découvre pas avec le rapport d'activités. Le rapport d'activités est seulement le moment où on ramasse l'ensemble des activités pour permettre l'étude du ROB dans ce cadre-là, en ayant bien connaissance des choses. On n'est pas dans un engagement « à la va vite », on est sur une politique de fonds, ce qui est retranscrit dans le document. Et, encore une fois, heureusement qu'on a des équipes et des moyens, avec les agents qui sont mobilisés, pour mettre en place l'ensemble de ces actions.

Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Vous dites que je ne connais pas la définition d'un rapport d'activités. Néanmoins, le but d'un rapport c'est de rendre compte de l'activité de l'agglomération. Donc si les données sont si flatteuses que ça, il faudrait qu'elles soient chiffrées. Je veux dire, c'est exactement le même débat que nous avons eu hier au Conseil Municipal de Lens, vous nous faites une liste des moyens mais vous ne parlez pas des résultats, vous ne parlez pas des actions et vous êtes incapables de vous remettre en question sur ce qui ne fonctionne pas.

Quant, voyez-vous, à la mise en exergue on va dire, de l'absentéisme, vous me dites que je traduis ça par des chiffres et des données financières, en fait, c'est votre rapport qui le fait. Si vous dites que ça symbolise le peu de considération que j'ai pour les agents, alors c'est vous, Monsieur ROBERT, parce que c'est dans votre rapport. Rapport que vous, vous avez validé, pour le présenter à l'agglomération. Donc ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens.

M. ROBERT : C'est un rapport complet. C'est un rapport qui répond aux obligations qui nous sont faites dans la loi. Quand vous regardez dans votre intervention, le point central c'est l'absentéisme et l'engagement des agents. Ce n'est pas le seul point qu'il y a dans le rapport.

Et derrière, quand vous regardez sur nos compétences, on est en présence d'actions qui sont réalisées par l'agglomération, chiffrées, quantifiées. On a le nombre d'hectares, ce que vous avez évoqué si on parle sur la stratégie foncière, sur le nombre de créations d'emplois, sur le nombre de logements rénovés, c'est aussi à des moments des compétences qui ne sont pas directement à l'agglomération. L'agglomération n'est pas propriétaire des logements. On peut vous donner le montant de ce qu'on a garanti comme emprunt.

On prend donc acte de cette présentation et donc on continue avec la délibération n°39, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Donc, il s'agit de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

M. ROBERT : Même chose. Pas de remarque ? On prend donc acte également de la présentation de ce rapport dans cette séance de Conseil Communautaire. Monsieur PEDOWSKI, la 40.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. C'est l'actualisation d'emploi fonctionnel. Afin de régulariser un poste présent au tableau des effectifs mais jamais acté par délibération, il est proposé de créer formellement l'emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services Techniques chargé de diriger et de coordonner l'ensemble des services techniques sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On continue, la 41.

M. PEDOWSKI : Alors ici c'est une actualisation au poste de référent technique des systèmes et réseaux informatiques. Le recrutement du référent technique des systèmes et réseaux informatiques, créé par délibération en juin, s'est heurté à des difficultés. Afin d'élargir le vivier de candidatures et de sécuriser la continuité de service informatique, il est proposé de modifier la délibération précitée en ouvrant désormais le poste uniquement au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, au lieu des techniciens territoriaux initialement prévu. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté, on continue, la 42. Toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Je ne l'ai pas Monsieur le Président.

M. ROBERT : C'est sur les postes qui figurent au tableau de effectifs qui n'ont pas fait l'objet de création formelle comme pour la première. Et donc, la 42, c'est pour l'actualisation de poste de gestionnaire administratif et financier pour la Direction eau et réseaux et la 43 pour un agent d'accueil pour la Maison de Justice et du Droit. Pas de remarque ? Les deux sont adoptées.

La 44, c'est pour sécuriser et élargir les possibilités de recrutement sur plusieurs postes permanents déjà créés. Il est proposé de modifier les fondements juridiques des délibérations antérieures pour permettre, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, l'embauche d'un agent contractuel, parce ce qu'on a des moments sur certaines procédures et donc d'éviter de recommencer cette procédure à chaque fois et pouvoir peut-être mobiliser des compétences qui pourraient nous échapper dans cet acte de candidature. Et donc, c'est notamment le cas pour le poste de chargé d'étude eau et assainissement et le poste d'animateur architecture et patrimoine, chef de projet Pays d'Art et d'Histoire. Et donc, les autres éléments de la délibération initiale demeurent inchangés. Pas de remarque ? On actualise aussi dans ce domaine-là. Merci. C'est adopté.

La 45, c'est Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de vous donner l'autorisation de signer les documents qui sont consécutifs à la décision que nous avons prise de procéder à la dissolution du syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois puisque celui-ci n'avait plus de raison d'être dans la mesure où la CABBALR avait pris unilatéralement une décision que nous contestons actuellement devant les tribunaux.

Par conséquent, la délibération vous demande d'approuver la dissolution du syndicat mixte appelé Pôle Métropolitain de l'Artois à la date du 31 mars 2025, accepter les modalités de liquidation définies par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2025, accepter le transfert dans les comptes de la collectivité des soldes des comptes d'actifs et de passifs, préciser que les immobilisations intégrées dans les comptes de la collectivité seront amorties sur une durée égale à un an compte tenu de la faible valeur nette comptable des biens, autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des actes administratifs juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 46, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit là également d'approuver les modalités de liquidation suite à la dissolution du syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles. Mêmes causes, mêmes effets et exactement les mêmes principes qui sont définis dans ces délibérations. Approuver le projet de dissolution, les modalités, le transfert, les immobilisations amorties sur un an, faible valeur comptable des biens et faire tous les actes administratifs juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 47.

M. ALEXANDRE : La 47, c'est un écoquartier Jaurès à Liévin. C'est l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Liévin et la CALL. Il s'agit pour cette délibération, suite à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à son avenant n°1, de préciser quelle sera la dépense totale supportée par la CALL à la faveur des nouveaux éléments qui nous sont communiqués.

La dépense totale supportée par la CALL est donc de 1 813 000 € HT, 2 175 960 € TTC représentant 36% de la dépense évaluée à 5 094 090,11 €, présentée au FEDER. La CALL a déjà ainsi restitué à la ville de Liévin, au titre des études, 128 520 € TTC sur un total de 141 768 €. Au titre des travaux du parc linéaire 1 215 000 € TTC sur un total de 1 350 192 €. Aucun versement n'a encore été effectué au titre des travaux eau et assainissement.

La CALL percevra 36% de la subvention FEDER et la ville de Liévin 64%. La ville de Liévin reversera directement à la CALL la quote-part de subvention lui revenant.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 48. Toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit, toujours dans le cadre de ce que l'on appelle désormais la qualité comptable, d'apurer certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoires du comptable public budget annexe assainissement. Donc, vous avez le tableau qui indique les chiffres qui sont concernés. Approuver l'apurement des comptes inscrits sur les comptes provisoires du comptable public enregistrés en comptabilité en recettes compte 7588 du budget annexe assainissement les sommes indiquées ci-dessus pour un montant de 386,18 €. C'est très précis.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 49.

M. ALEXANDRE : C'est une dotation de solidarité intercommunale, provision pour créance douteuse budget général. Il s'agit, en la matière, de considérer qu'après la décision de la CABBALR, et bien, un certain nombre de communes ont été impactées et donc cette décision nous prive d'une recette de 9,1 millions. Cela a été précisé tout à l'heure. Nous contestons évidemment cette décision. Il faut dire que nous avons des raisons de le faire sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, parce que les magistrats qui se sont intéressés à cette affaire, au moins deux d'entre eux auraient dû se déporter puisqu'ils étaient, préalablement à leur action au sein de la Chambre Régionale des Comptes, rattachés en tant que magistrat au Tribunal de Béthune. Ici, quand on est concerné, on ne vote pas. On s'abstient. En la circonstance, ça n'a pas été fait.

La deuxième circonstance aggravante c'est que nous étions deux à être concernés, la CABBALR et la CALL. Si la CABBALR a été consultée, nous ne l'avons pas été. Moi, j'aurais bien aimé être entendu par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, que j'ai eu l'occasion de rencontrer sur un autre sujet, c'est l'EPINORPA, il y a une quinzaine de jours de cela, ils étaient trois et je leur ai rappelé ces faits.

C'est que, en 1998, quand nous sommes passés de l'état de District à l'état de Communauté d'Agglomération, dans leur rapport, ils ont précisé, à cette époque-là, que nous l'avions fait en trois mois de temps, et c'est écrit noir sur blanc, vous pouvez, pour ceux qui s'intéressent aux archives, retrouver ça facilement, ils écrivent que cela s'est passé dans des conditions dont le Président, que j'étais, pouvait être légitimement fier. Et c'est vrai que nous l'étions.

S'agissant du SIZIAF, nous ne savons pas comment régler ce problème et à cette époque nous avons demandé au Directeur Général des Collectivités Locales, un certain Didier LALLEMENT, qui est devenu ensuite Préfet de police de Paris, de venir nous aider à débrouiller ce problème puisque d'un côté il y avait encore le District de Béthune-Bruay et de l'autre côté il y avait une Communauté d'Agglomération, en présence, évidemment, des chefs d'entreprise concernés, lesquels ont déclaré à Monsieur Didier LALLEMENT, tout cela nous l'avons dans nos archives, qu'eux ne voulaient avoir qu'un seul interlocuteur. Monsieur LALLEMENT a dit, dans ces cas-là, prenons le territoire qui a le plus d'emprise sur vos entreprises et donc c'est ainsi que le District de Béthune-Bruay a été choisi.

Ensuite, la répartition allait de soi. Voilà au moins deux motifs pour lesquels nous pensons que ce procès en appel auprès des instances supérieures de la justice, Conseil d'Etat, peuvent nous apporter satisfaction mais dans l'instant nous sommes en difficulté là-dessus. Il nous faut donc réagir et c'est ce qu'il vous est proposé dans la délibération n°49, de constituer une provision. Mais de l'autre côté, nous avons précisé lors de notre rencontre avec le Président de la Chambre Régionale des Comptes qu'ils étaient obligés de faire la même chose. Parce que si nous, nous avons un risque, eux, ils ont aussi un risque. Nous avons un risque qui est avéré, nous ne sommes pas payés. Et eux, ils ont un risque qui consiste demain à nous rembourser de ce qu'ils ne nous ont pas payé jusqu'ici. Donc ils doivent aussi provisionner. Et nous vérifierons que c'est bien fait.

M. ROBERT : C'est adopté. On enchaîne avec la 50 du coup. Toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de nous autoriser à verser un acompte de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de la CALL avant le vote du budget primitif. C'est classique.

M. ROBERT : Délibération annuelle et adoptée. La 51, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Nous ferons la même chose pour la Maison de l'Emploi et de l'Insertion de Lens-Liévin pour aider celles et ceux qui sont actuellement en difficulté d'emploi.

M. ROBERT : Monsieur DARRAS ne prend pas part au vote pour la 51. Et Monsieur BOUKERCHA et Monsieur GHEYSENS qui sont dans le Conseil d'Administration. C'est enregistré. La 52, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : La 52, il s'agit d'ouvrir des crédits provisoires tels que la loi nous le permet mais pour exercer 2026 parce qu'en l'absence du budget de l'Etat, il nous faut quand même assurer le quotidien de nos services et c'est ce qui vous est demandé dans cette délibération.

M. ROBERT : Délibération classique également. Elle est adoptée. La 53, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : C'est l'attribution de compensation provisoire avec, bien sûr, toutes les inconnues qu'on connaît. Enfin qu'on connaît, c'est rigolo de dire ça, c'est une anaphore mais enfin dans le doute on ne va pas s'abstenir, on va quand même essayer de fonctionner au moins à l'identique de ce que nous faisons en 2025 en espérant que ça soit bon. Les communes auront besoin de cela pour faire leur propre budget.

M. ROBERT : Tout à fait. 53, pas de remarque ? C'est adopté. La 54, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : C'est également la même chose. C'est la dotation de solidarité communautaire pour 2026.

M. ROBERT : Application du pacte fiscal. Pas de remarque ? C'est adopté. La 55, Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Nous allons créer un nouveau budget annexe, dénommé réseau de chaleur. C'est consécutif à la Commission Ressources et Moyens qui a pris connaissance des réseaux existants et également de ceux qui allaient se créer. Par conséquent, pour nous pouvoir gérer tout cela correctement, il s'agit de vous autoriser à créer un budget annexe réseau de chaleur au 1^{er} janvier 2026, puisque toutes les communes ne sont pas concernées. Seules certaines d'entre elles, qui ont la possibilité d'en bénéficier le feront.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On a un tir groupé ensuite des 56 à 61.

M. ALEXANDRE : Ce sont des garanties d'emprunt classiques, auprès de la Société Immobilière du Grand Hainaut qui nous indique qu'il y a un transfert entre SIA Habitat et la Société Immobilière du Grand Hainaut. Et donc, ils nous demandent de transférer les garanties. Ça ne change rien aux sommes et aux montants existants, c'est simplement le bénéficiaire qui change. C'est la conséquence du rapprochement de deux sociétés.

M. ROBERT : C'est la 56, pas de remarque ? C'est adopté. On continue.

M. ALEXANDRE : Garantie d'emprunt Pas-de-Calais Habitat, parc social public, opération de réhabilitation de 11 logements rue Raoul Briquet à Avion.

M. ROBERT : Adoptée. 58.

M. ALEXANDRE : Flandres Opale Habitat, acquisition en vente en état futur d'achèvement de 23 logements rue du Ponterlant à Avion.

M. ROBERT : C'est bon. 59.

M. ALEXANDRE : Flandres Opale Habitat toujours, acquisition en VEFA de 24 logements route de Méricourt à Billy-Montigny.

M. ROBERT : C'est adopté. La 60.

M. ALEXANDRE : Garantie d'emprunt, association Novo Loco, projet d'habitat inclusif Lili Keller Rosenberg à Liévin.

M. ROBERT : C'est adopté également. La 61.

M. ALEXANDRE : Garantie d'emprunt Pas-de-Calais Habitat, parc social public, opération de réhabilitation de 48 logements Résidence Guislain, 1 rue Francis Jiolat à Sallaumines.

M. ROBERT : C'est adopté pour la 61 également. On a fini avec cette partie. On enchaîne avec la 62, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Il s'agit du budget principal concernant l'approbation de la décision modificative 2025, approuver la décision modificative n°2 2025. Le budget principal augmente de 436 711 € la masse budgétaire globale et se répartit de la manière suivante : + 534 443,65 € en fonctionnement et – 97 732,65 € en investissement. Vous avez le détail de ce qui se fait pour la section de fonctionnement, - 1,1 million d'euros pour la compétence déchet, - 71 000 € pour l'ajustement des crédits inscrits au BP pour l'entretien des espaces publics et l'ajustement à la baisse des crédits prévus au titre de la masse salariale, 600 000 €.

Concernant les recettes, pour le Syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles + 29 906,19 € et le Syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois – 19 208,51 €. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 534 000 € en augmentant le transfert à la section d'investissement de + 122 000 € et se diminue de 98 000 €.

M. ROBERT : Ce budget, c'est bon ? Demande de vote pour la 62. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. C'est enregistré. La délibération est adoptée. Toujours Philippe LA GRANGE pour la 63.

M. LA GRANGE : La délibération 63 concerne le budget annexe assainissement. Les principaux ajustements budgétaires sont les suivants. En section de fonctionnement, des crédits supplémentaires sont inscrits pour constater l'annulation de rattachement de recettes sur l'exercice 2024 qui ne seront pas réalisés et ce pour un montant de 234 693,23 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer le virement à la section d'investissement du même montant. En section d'investissement, donc, les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement seront revus à la baisse en fonction du calendrier d'avancement des opérations pour un montant de 234 693,23 €.

M. ROBERT : Merci. On va procéder au vote de la 63. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. La délibération est adoptée. La 64, toujours Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La 64 concerne un ajustement sur des votes et autorisations de programme concernant le budget annexe assainissement. Vous avez le détail qui vous est joint. C'est pour des travaux neufs d'assainissement hors taxes.

M. ROBERT : On va mettre aux voix. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est enregistré, c'est validé. La 65.

M. LA GRANGE : La délibération 65 décide de reprendre en intégralité les résultats après affectation de ces deux syndicats dissous au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Concernant le budget principal, excédent consolidé de 12 151 949,96 €. En budget principal, au niveau du déficit consolidé de 22 807 401,60 €.

M. ROBERT : Merci. C'est bon, c'est adopté. La délibération 66 sur le rapport d'orientations budgétaires. La parole est à Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ci-après, et conformément aux dispositions réglementaires, une synthèse des choix budgétaires que notre majorité soumet donc ce soir au débat d'orientations budgétaires de notre assemblée.

L'année 2026, un territoire sous pression mais debout, qui résiste, qui innove et qui construit. Dans la continuité de 2025, la préparation du BP 2026 s'est effectuée dans un contexte marqué à la fois par une situation des finances publiques nationales préoccupantes et par l'impact de la perte temporaire de la DSC intercommunautaire, celle-ci n'ayant pas fait l'objet, à ce jour, d'un arbitrage de la part des tribunaux. A ce jour, ce sont au minimum 30,3 millions d'euros qui manquent dans les comptes de la CALL.

Un budget de combat et de progrès, un budget maîtrisé pour garantir l'action publique, de la rigueur mais pas d'austérité. Maintien d'un objectif d'investissement maximum de 225 millions d'euros, maintien d'une durée de remboursement de la dette au maximum de 8 années à fin 2026.

La solidarité, ADN de notre agglomération et la dotation de solidarité communautaire. Un budget 2026 qui résiste à un environnement peu favorable, préserver les différentes solidarités et continuer d'investir pour transformer le territoire et améliorer la vie de nos concitoyens.

Néanmoins, le projet de BP 2026 permet de résister afin de préserver les différentes solidarités tout en continuant d'investir pour l'avenir de notre territoire. Le volume d'investissement 2024-2026 sera fixé à 225 millions d'euros et sera tenu. Quant à la durée de remboursement de la dette, celle-ci pourrait atteindre prévisionnellement le plafond de 8 années auquel la CALL entendait se maintenir au terme du mandat en cours et compte-tenu du contexte décrit ci-dessus.

Des efforts partagés et des engagements forts. Un partage des efforts et sanctuarisation et affirmation de certaines dépenses et politiques prioritaires au bénéfice des habitants. Pour y parvenir des efforts ont été consentis par les services de la CALL, d'autres ont été demandés à l'ensemble de ses partenaires. Néanmoins, certaines dépenses d'intervention de la CALL ont été sanctuarisées car répondant à des objectifs prioritaires, c'est le cas notamment de la gratuité des transports ou de l'animation et de la solidarité territoriale.

Un territoire qui innove et qui se transforme. Des investissements ciblés en faveur de la population, engagement pour le renouvellement du bassin minier, NPNRU, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, requalification des friches industrielles et poursuite des dispositifs nouveaux voire innovants en faveur de l'attractivité, contrat d'action pour la ressource en eau, système d'alimentation durable, soutien à la recherche universitaire et incubateur d'entreprises. C'est encore le cas, s'agissant des investissements en faveur de l'ERBM, du NPRU et de la GEMAPI ou encore de la requalification des friches industrielles. Enfin, les dispositions en faveur de l'attractivité seront poursuivies le CARE, le SATD, soutien à la recherche universitaire et les incubateurs d'entreprises.

En chiffre, d'un point de vue purement financier, le projet de BP 2026 se caractérise par une quasi stabilité des recettes, une augmentation de l'autofinancement + 2,5 millions d'euros, une contraction de la capacité à emprunter limitée à 45 millions d'euros et par conséquent, des inscriptions budgétaires en investissement en baisse avec néanmoins un maintien des cibles de réalisation de 225 millions d'euros sur trois ans.

Les grands agrégats du budget 2026 : pas de hausse de la fiscalité en 2026, des valeurs locatives revalorisées de + 0,8% par le projet de Loi de Finances, une contribution au redressement des finances publiques toujours incertaine estimée néanmoins à 2 millions d'euros à ce jour et qui sera ajustée, le cas échéant, au budget supplémentaire et ajustement de la mécanique des autres recettes, recensement de la TVA et subventions perçues notamment. Ainsi, on peut relever, s'agissant des recettes, que la CALL n'augmente pas les impôts en 2026 tandis que les valeurs locatives sont revalorisées par l'Etat. La contribution au redressement des finances publiques est estimée à ce jour à 2 millions d'euros et les reversements de TVA ne connaissent aucune dynamique.

Les grands agrégats du budget 2026 volet recettes. Au final, les recettes courantes tirées de la fiscalité et des dotations sont prévues en baisse au BP 2026 de - 1%, soit - 2 millions d'euros. Vous avez le détail de toutes les recettes.

Concernant les grands agrégats du budget 2026 pour le volet dépenses. Du côté des dépenses, on peut relever notamment une diminution significative des dépenses de fonctionnement de l'ordre de - 1,8%, soit - 2,7 millions d'euros, la baisse de la DSC de 5 à 4 millions d'euros, la mise en œuvre de la gratuité totale des transports 3,5 millions d'euros, une contribution au budget action économique en hausse de 1,9 million d'euros.

Concernant les grands agrégats sur le volet investissement. Du côté des investissements, les opérations sous mandat, estimées à près de 35 millions d'euros, resteront dynamiques tandis que les opérations en propre de la CALL s'élèveront à environ 85 millions d'euros. Elles seront provisoirement affectées à l'ERBM, au NPRU, aux aides à la pierre, au plan piscine, au fonds de concours développement durable, la gestion des déchets, à la gestion et à l'entretien des zones d'activités économiques et à l'attractivité du territoire.

Concernant le volet investissement, leur financement impliquera un volume d'emprunt nouveau plafonné à 45 millions d'euros, ce qui porterait la durée de remboursement de la dette à 8,3 années.

En conclusion, il ressort du rapport d'orientations budgétaires que notre agglomération démontre sa capacité d'adaptation à un contexte difficile pour maintenir le cap 2025-2026 en faveur des solidarités, des services à la population et de la transformation du territoire. Je vous remercie de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Exercice un peu plus difficile chaque année dans l'incertitude des recettes des collectivités. J'ai des demandes de parole. Donc, Monsieur Pierre CHERET et après Monsieur CLAVET.

M. CHERET : Monsieur le Président, tout d'abord, on profite bien sûr de ce débat ouvert dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires pour aborder une question qui nous est chère.

Je reprendrai la phrase de Stéphane Hessel que vous avez écrite en postulat de votre édito du rapport d'orientation budgétaire 2026 : « La politique ce n'est pas de répondre présent, c'est de créer du possible. ». Cette volonté, cette démarche, le Groupe Communiste la partage en conscience certainement avec l'ensemble des élus de gauche de notre Assemblée.

Permettez-moi de le dire à quelques encablures du début janvier. Cette démarche, cette volonté nous la retrouvons dans celle portée à prendre la décision de rendre gratuit totalement l'accès à l'ensemble du réseau de bus Tadao.

Bien sûr cet engagement politique que nous avons pris ensemble a eu besoin d'une évolution budgétaire pour le réaliser. Réorienter 2,5% à 3 % des dépenses totales de l'agglomération à la lecture du ROB ne va en rien modifier les autres objectifs politiques essentiels que nous allons poursuivre pour 2026.

Vous le savez, nous ne sommes pas les premiers financeurs d'Artois Mobilités. Nous gérons notre réseau avec l'apport de près de 70 % par du versement Mobilités des entreprises publiques et privées. Et pour être complet, nous osons d'ailleurs espérer que le Conseil Régional y ajoutera sa pierre continuant sa contribution pour que la Carte PASS PASS reste elle aussi gratuite. Ce n'est pas gagné parce qu'ils sont plutôt dans l'idée d'augmenter les tarifs que de les baisser.

Au-delà des hésitations et des tâtonnements de chacun, rappelons brièvement que pour atteindre cette décision notre Groupe Communiste avait mené depuis 2017 plusieurs initiatives, actions et débats pour porter cette idée face aux enjeux écologiques, des coûts énergétiques qui frappent nos ménages et nos territoires, qui pèsent dans le quotidien sur les dépenses des familles et celles de nos collectivités.

Il fallait donc pour cela profiter de notre investissement important et lourd sur le réseau BHNS et ses nouvelles structures pour que celui-ci réussisse et je pense que ça va dans ce chemin de cette réussite, participer aussi, donc, à notre échelle, à cet engagement aux objectifs du GIEC dont chacun mesure déjà ici les dégâts climatiques...

Rappelons enfin qu'avant cette décision et à la demande de Laurent DUPORGE, notre Président d'Artois Mobilités, nous avons mis en place un groupe de travail avec des représentants des 3 agglomérations, donc une démarche ouverte à tous, et que j'ai eu l'honneur d'animer, avec Alain DUBREUCQ, avec l'objectif de mettre sur la table ce que seraient les exigences posées par la gratuité d'accès aux bus et en même temps celles des mobilités connectées entre elles pour garantir aussi un équilibre économique et pérenne bien sûr.

Un rapport en est sorti remis aux agglos. Permettez-moi d'être un peu modeste, mais lorsque je lis ce petit tableau récapitulatif de ce rapport, je m'aperçois qu'on est dans les mêmes conclusions et les décisions d'Artois Mobilités. Donc ce fut un travail fructueux pour préparer cet évènement. Je voudrais d'ailleurs dire combien c'est important, mais tout le monde le pense d'ailleurs, c'est qu'il faut mesurer la qualité de l'engagement des équipes d'Artois Mobilités. Et faire évoluer ce réseau, chacun le sait, n'est pas une mince affaire. Quand on voit le nombre de lignes, le nombre de salariés, le nombre de bus, on voit que chaque jour c'est une grande aventure et parfois il faut jongler avec beaucoup d'éléments techniques ou parfois liés à la température ou aux évènements qui nous tombent du ciel.

On ne peut que se féliciter, à quelques jours de la gratuité d'accès totale que nos amis de la CAHC, avant nous, aient porté cette volonté et on espère que la CABBALR enfin comprenne, puisqu'elle aura le droit à la gratuité sans l'avoir voulue, qu'elle en bénéficie pleinement mais surtout que sa population va, à mon sens, en bénéficier pleinement.

En une phrase, la mobilité dans toute sa diversité est au cœur de nos besoins. Le Groupe Communiste pense que la question de l'évolution du réseau est posée. Nous savons d'ailleurs pertinemment que tout ne se réglera pas par les transports de bus. L'enjeu des interconnexions entre les lignes et les réseaux nous est déjà posé. A notre sens, on devra réfléchir à cette question, que c'est maintenant dans les questions du domicile travail service que nous devons certainement travailler et faire avancer les choses dans la mesure où la plupart de ceux qui vont au boulot prennent leur bagnole et les familles ont parfois 2, 3 ou 4 voitures dans leur famille pour faire en sorte de se déplacer. Il y a donc là des enjeux. Nous faisons là la démonstration efficace de notre engagement, de nos élus, de notre agglo. Je vous remercie de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Donc nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les orientations budgétaires de notre agglomération. Et il faut le dire avec gravité, ce rapport n'est pas un document de pilotage, c'est un constat d'échecs. Un échec de gouvernance, un échec de méthode et surtout un échec au détriment de nos habitants car ce budget, comme les précédents, repose sur un paradoxe insoutenable : les impôts augmentent, les factures augmentent mais le service public, lui, stagne.

Je voudrais démontrer point par point pourquoi nous entrons dans un cycle dangereux, celui où l'on fait payer plus pour faire moins et où l'agglomération semble avoir renoncé à toute ambition de maîtrise financière.

Premier point, évidemment, la TEOM, avec un impôt qui grimpe et un service qui s'enlise. On nous répète que les taux ne bougent pas mais ce n'est pas parce que le thermomètre reste fixe que la fièvre baisse. La vérité c'est que les habitants paieront encore plus en 2026. Depuis 2020, la TEOM a bondi de 82%. Je veux bien qu'on m'explique où se trouve l'amélioration du service parce que sur le terrain, ce que voient les habitants, ce sont des collectes qui ne sont pas plus fréquentes, des dépôts sauvages qui explosent, des déchèteries saturées, des coûts de traitement qui s'envolent sans stratégie claire et un tri mal accompagné. 82% de hausse. Pourquoi ? Pour quel progrès concret et pour quelle qualité supplémentaire ?

Je vais le dire très simplement, la TEOM a augmenté mais pas le service rendu et le seul service qui s'améliore c'est la capacité de l'agglomération à taxer. Un peu comme finalement vous faites à l'Assemblée Nationale avec le budget. On a transformé la TEOM en variable d'ajustement budgétaire parce qu'on ne veut pas réformer en profondeur le service des déchets. Elle est devenue une taxe automatique, un impôt réflexe et chaque fois que le budget se grippe, on se tourne vers la TEOM comme on tirerait sur un levier qui fait payer, en fait, les familles. Ce n'est donc pas de la gestion, c'est de la résignation.

Deuxième point, évidemment, celui de l'eau et de l'assainissement. Dans ce cas-là, évidemment, la facture grimpe mais la qualité encore ne bouge pas. Le budget annexe eau augmente de 4,9 %, l'assainissement suit la même trajectoire et là encore la question est simple : pour quel service supplémentaire ? Parce que nos réseaux vieillissent, parce que les fuites persistent, parce que les investissements de renouvellement ne suivent pas, parce que les analyses de terrain montrent des zones où la pression, la qualité ou les infrastructures ne sont pas à la hauteur.

Les habitants paient davantage mais le service n'est ni plus moderne, ni plus performant, ni plus ambitieux. Cette hausse est là pour équilibrer un budget qui dérape sous l'effet d'une inflation mal anticipée et d'un pilotage insuffisant. Encore une fois, on facture plus pour faire pareil et parfois même pour faire moins.

Troisième point, les investissements. Et c'est sans doute le point le plus grave du rapport. En 2024, nous investissons 119,5 millions d'euros, en 2025 72,8 millions et en 2026 le rapport annonce noir sur blanc une baisse supplémentaire. Nous allons descendre sous le seuil des 70 millions d'euros, c'est-à-dire deux fois moins qu'il y a deux ans. Voilà ce que cela signifie concrètement, c'est-à-dire des projets structurants qui sont repoussés, des friches qui ne seront pas requalifiées, des voiries qui ne seront pas modernisées, des zones d'activités qui ne seront pas développées et des réseaux qui ne seront pas renouvelés.

Une agglomération qui n'investit plus est une agglomération qui se condamne elle-même. On ne prépare pas l'avenir en réduisant les investissements année après année. Et pendant que nos investissements reculent, nos impôts, eux, progressent. C'est l'inverse de ce qui devrait être une gestion responsable, c'est-à-dire qu'on fait peser ici la charge sur les familles mais on n'utilise plus cette charge pour améliorer le territoire. C'est un modèle à l'envers, un modèle qui ne tient plus debout comme je le dénonce depuis 2020.

Et finalement, le cœur du problème, c'est évidemment un modèle qui taxe, faute de gérer ! Il faut dire les choses clairement, ce budget n'est pas maîtrisé. Ce budget n'est pas piloté et ce budget est subi. Il ne reflète aucune stratégie et reflète une absence de stratégie. On laisse l'autofinancement s'effondrer. On laisse les charges de fonctionnement monter. On laisse la dette dicter nos investissements et on laisse la fiscalité compenser votre incapacité à prioriser.

Ce n'est pas un choix politique, c'est un renoncement politique et le pire c'est que tout cela se fait sans amélioration des services publics essentiels et donc nous faisons, malheureusement, un constat assez effrayant c'est que donc l'impôt augmente plus vite que la qualité du service. Le coût augmente plus vite que la modernisation et la facture augmente plus vite que l'ambition.

Donc, je le dis, ici, clairement et solennellement, quand un territoire taxe plus pour faire moins, c'est qu'il s'est perdu. C'est pourquoi, un changement de méthode, de majorité et de présidence est évidemment indispensable. C'est pourquoi je crois qu'il est nécessaire de mettre en place un audit de performance du service déchet pour comprendre pourquoi 82% de hausse ne suffisent pas à stabiliser le service, un plan de stabilisation du prix de l'eau sur trois à cinq ans, une reconstruction de la capacité d'investissement avec des priorités claires et réalistes et la fin des dépenses nouvelles sans financement pérenne.

Gouverner, ce n'est pas choisir la facilité fiscale. Gouverner, c'est faire des choix et c'est ce que ce budget ne fait plus. Vous augmentez donc les impôts mais pas le service. Vous augmentez les factures mais pas la qualité. Vous augmentez la charge mais pas l'ambition. Ce n'est pas un budget d'avenir, c'est un budget d'abandon et nous refuserons cet abandon.

M. ROBERT : Alors Monsieur GHEYSSENS et puis après Monsieur SENECHAL, c'est ça ? Vas-y Thibault.

M. GHEYSSENS : Merci Monsieur le Président. Mes très chers et très estimés collègues. 2026 est une année charnière pour notre agglomération. Dans un contexte national incertain, marqué par des contraintes budgétaires et des décisions extérieures qui pèsent sur nos ressources, nous faisons le choix de l'action et de la responsabilité. Nous refusons le repli. Nous choisissons d'investir dans l'avenir, de tenir nos engagements et de préparer la transition.

La gratuité des transports en commun, mise en place en 2025, sera pleinement déployée en 2026. Ce n'est pas seulement un soutien au pouvoir d'achat, c'est une mesure qui favorise la mobilité pour tous, réduit les inégalités et contribue à améliorer la qualité de l'air.

Nous poursuivons la rénovation des logements, la requalification des friches et la modernisation des espaces publics. Ces projets transforment notre cadre de vie et renforcent l'attractivité du territoire. Notre politique déchets reste ambitieuse : tri à la source, valorisation, économie circulaire, je pourrais même dire économie de la fonctionnalité et de la coopération dans des innovations. Ces efforts sont essentiels pour maîtriser les coûts et préserver nos ressources.

Nous accompagnons les communes dans leurs projets énergétiques et soutenons les agriculteurs avec le dispositif CARE, pour sécuriser la ressource en eau et anticiper les défis de demain.

Pas d'augmentation d'impôts, je l'ai entendu, nous maîtrisons nos dépenses, nous mutualisons nos moyens et nous investissons 120 millions d'euros pour l'avenir. Nous maintenons la solidarité entre nos 36 communes avec une dotation communautaire de 4 millions d'euros, malgré la perte de recettes liée au contentieux en cours.

Nous continuons à faire vivre notre territoire avec des événements qui rassemblent : 10 000 départs en vacances, festivals, la Sainte Barbe, sport, culture, parce qu'un territoire attractif est un territoire qui bouge. Nous préparons aussi le nouveau Pacte Financier et Fiscal 2027-2032 pour garantir la stabilité à long terme.

Je veux saluer ici le Président Sylvain ROBERT et l'exécutif pour leur vision et leur détermination. Dans un contexte difficile, ils ont choisi l'audace : celle de conjuguer responsabilité budgétaire et ambition pour nos habitants. Leur engagement sera décisif pour réussir la transition écologique et économique qui s'impose à nous.

Et nous allons plus loin, en favorisant un système alimentaire territorial qui lutte contre la précarité et valorise nos producteurs locaux, nous faisons du bien-vivre une réalité. En investissant dans la transition énergétique, nous préparons un territoire sobre, résilient et innovant, où l'économie et l'écologie avancent ensemble.

Ces choix ne sont pas des dépenses, ce sont des investissements pour nos enfants, pour notre santé, pour notre avenir. Ensemble, faisons de l'agglomération un territoire solidaire, attractif et tourné vers l'avenir parce que résister, c'est créer et créer, c'est agir et construire pour nos habitants et pour notre planète.

M. ROBERT : Monsieur SENECHAL.

M. SENECHAL : Merci. Très rapidement en ce qui concerne l'eau puisque je me suis quand même senti un petit peu visé ainsi que Bruno. Je me ferai un plaisir de répéter à l'ensemble du personnel qui travaille au service de l'eau et de l'assainissement que leur travail n'est pas correct. C'est ce que vous avez dit en substance.

Je vous ferais remarquer qu'il y a eu des épisodes d'inondations assez nombreux, notamment à Saint-Omer, etc, et bien nous, nous sommes passés à travers tout ça. C'est que je pense que nous avons bien travaillé, amélioré certaines situations. Certes, je vous le dis, il reste encore des endroits où nous devons actionner la mise en place de nouveaux réseaux d'assainissement mais Paris ne s'est pas fait en un jour et nous continuons à travailler.

Quant au prix de l'eau, et bien écoutez, vous voyez toutes les semaines qu'il augmente et bien moi je ne le vois pas ! Maintenant vous parlez de la qualité de l'eau. Ecoutez, jusqu'à maintenant l'ARS nous a toujours donné quitus pour la qualité de l'eau que nous produisons. Voilà.

M. ROBERT : Et la délibération sur le prix de l'eau est prise toutes les années au sein de cette instance même. Donc, c'est bien la preuve aussi que ça n'a pas augmenté. Y a-t-il d'autres interventions avant la prise de parole des groupes ? Non. Monsieur ALEXANDRE pour le Groupe Républicain.

M. ALEXANDRE : Oui, simplement signaler que, tout d'abord, que disent les textes qui nous régissent ? Qu'on soit d'accord ou pas d'accord, le travail parlementaire est là pour rectifier les inégalités. Ils disent que s'agissant des services, et notamment le traitement des déchets, les ordures ménagères, et lorsque les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes viennent nous rendre visite, ils nous rappellent, et à chaque fois c'est dans leurs conclusions, que le service doit être payé par celui qui en bénéficie.

Autrement dit, il faudrait que la perception de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, couvre le service. Or, ce service n'est couvert qu'à 40%. J'ai regardé, je me suis un petit peu renseigné pour voir ce que cela signifiait au plan de nos territoires. Est-ce que dans l'Île-de-France, est-ce que certains départements, est-ce que Paris, est-ce que les Hauts-de-Seine... parce que les ordures ménagères, on voit même des ministres qui aident les collecteurs d'ordures ménagères sous les caméras...

Mais quand je regarde, Paris, ça donne quoi ? Ça donne, en moyenne 215 € par foyer fiscal, à Compiègne ça donne 100 € pour exactement le même problème à régler. C'est-à-dire qu'il faut collecter des déchets ménagers et il faut soit les collecter à la porte, soit avoir des endroits où il y a des bornes d'apport volontaire, où c'est possible, ce n'est pas possible partout. Et puis, il y a, enfin, ceux qui vont bénéficier de déchèteries et je suis le Maire d'une commune qui en bénéficie et j'en sais gré à la collectivité qui l'a permis. C'est un service que l'on rend à nos habitants toute l'année. Ce n'est pas un jour par semaine, ce n'est pas une semaine sur deux, c'est tout le temps. Il y a même désormais une préconisation d'ouverture le dimanche.

Ce qui veut dire que, loin d'avoir reculé sur ce service, nous avons à la fois continué la collecte et nous avons aussi utilisé les bornes d'apport volontaire et nous avons mis en place plus de déchèteries et des ressourceries pour recycler ce qui peut l'être.

Et à ceux qui ont des lunettes de soleil et qui ne voient pas exactement ce qu'il se passe, on peut quand même le rappeler tranquillement. Il y a une inégalité sur les territoires, nous sommes un territoire pauvre et il faut faire attention à ce que nous faisons et ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas. Il y a, par exemple, un département comme la Gironde qui est le plus endetté de France mais c'est aussi un département qui n'est pas très riche. Il y a un département qui a un budget et des ressources qui équivalent au budget d'un pays, la Grèce, c'est le département des Hauts-de-Seine. Le département des Hauts-de-Seine est le plus riche de France et nous, nous sommes parmi les départements et les régions les plus pauvres.

Est-ce que pour autant nous avons renoncé ? Nous n'avons renoncé à rien. Je n'ai pas entendu que, s'agissant des grands projets industriels, les batteries sur la zone de Douvrin/Billy-Berclau, on nous demande de contribuer, on contribue. Et même fait avec la CABBALR qui est concernée, et même quand on se dispute avec elle, on le fait quand même. Ce qui veut dire que cette préoccupation est la nôtre.

Dans le milieu hospitalier, nous avons fait les efforts nécessaires et nous les ferons encore puisqu'il est question de relocaliser l'Hôpital de l'AHNAC Riaumont à Liévin. Et bien, s'il faut participer à cette relocalisation, à ce déménagement, nous le ferons parce que c'est la santé de nos habitants qui est en question.

Est-ce pour autant que n'importe quel projet qu'on nous présente mérite d'être soutenu ? Il faut regarder, il faut vérifier. On nous a proposé quelques fois des projets, la cité de la bière, etc. On savait que ce n'était pas pour nous. On nous a présenté, il fallait payer 40 000 € pour avoir le dossier et être compétiteur. Nous avons raison, l'histoire nous l'a dit. Il y a 50 ans, il y avait 2 000 brasseries dans le Nord-Pas-de-Calais, il en reste 20 et les plus importantes sont où ? Dans le département du Nord. Il y avait gros à parier que ça ne serait pas chez nous que ça tomberait. C'est tombé dans le Nord, bien évidemment.

Pourquoi dépenser 40 000 € pour un projet dont on savait pertinemment qu'à la fin il n'aboutirait pas ? Nous ne l'avons pas fait et nous avons eu raison de ne pas le faire. A chaque fois, vous nous dites, il faut choisir. Et bien oui, à chaque fois nous avons choisi. Nous avons choisi de fêter la Sainte Barbe joyeusement et avec tout le respect que l'on doit à la profession minière. Nous avons choisi de célébrer et de rendre hommage à ceux qui ont combattu sur notre territoire, Anneau de la Mémoire, les chemins de mémoire. L'année dernière, on avait prévu 3 000 flambeaux pour la retraite aux flambeaux, il en manquait 2 000. Cette année on en avait prévu 8 000, il en manquait toujours 2 000. Là où on avait 4/5 000 personnes, cette année on en avait 10 000, deux fois plus.

Et si on nous dit, mais on peut tout dire même avec les chiffres, si vous payez 1 euro d'impôt et si demain vous en payez 2, vous avez payé le double. Les chiffres vous pouvez les triturer comme vous voudrez. Ce qu'il y a, c'est la réalité du terrain. Est-ce que notre territoire se porte mieux ? Pierre vient de donner des exemples. Nous étions inondés, à Méricourt, un petit peu partout, à Souchez, à Ablain. Nous l'étions, nous ne le sommes plus.

Nous avons encore des travaux à accomplir mais nous avons résolu en partie ces problèmes. Nous avançons pied à pied et nous avons beaucoup de mérite parce qu'aujourd'hui le gouvernement qui est en place ne nous fournit pas de budget. Nous n'avons pas de budget. Nous avons bien du mérite, et imaginez, à faire un rapport d'orientations budgétaires les yeux fermés, ou alors au doigt mouillé, en prenant évidemment les précautions maximales en ce qui concerne nos dépenses et en minimisant nos recettes parce que c'est la meilleure façon de ne pas être pris en défaut à l'arrivée mais le budget supplémentaire nous permettra d'ajuster le tir.

Et quand on a fait ce budget, et comme je suis Vice-Président aux finances, je me sens un petit peu concerné par ce que les uns et les autres peuvent dire, et mon ami André KUCHCINSKI avec lequel nous formons le plus beau couple de l'année en matière de finances, nous sommes échangeables, nous veillons à cela. Quand vous nous dites que nous avons beaucoup de personnel, oui, nous en avons autant que nécessaire.

Je rappelle que si on recherche dans les archives on va aussi trouver un grand Préfet de la Région qui s'appelait Rémy PAUTRAT, Préfet remarquable et respecté. Il avait établi lui-même un diagnostic sur la région Nord-Pas-de-Calais à l'époque, pas les Hauts-de-France, les deux départements, en disant que nous étions deux fois moins administrés, c'est-à-dire que nous avons deux fois moins de personnel disponible pour rendre le service à notre population qui le méritait tant. C'était un Préfet qui le disait, il parlait au nom de l'Etat. C'était donc la reconnaissance d'une insuffisance dans ce domaine.

Plus on mutualise, plus les communes qui n'ont pas l'ingénierie demandent à la CALL de faire quelque chose et plus la CALL doit trouver la pertinence pour assurer ce travail. C'est ce que nous faisons au quotidien et je pense que nos populations savent et sauront le reconnaître. N'en déplaise à certains.

Ceci étant dit, le rôle d'une opposition c'est de s'opposer et le rôle de ceux qui sont en place c'est de se défendre. Et bien, c'est ce que nous faisons tranquillement, sereinement et fermement.

M. ROBERT : Monsieur TRONI.

M. TRONI : Monsieur le Président, chers collègues. On ne peut évoquer les finances sans parler de la responsabilité de l'Etat, et celle-ci est écrasante : gel des dotations depuis plusieurs années, coupes claires dans certains budgets censés nous permettre de répondre aux grands défis qui s'imposent à nous, augmentation inconsidérée de la TGAP...

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin », paraît-il. Eh bien, la volonté des gouvernements qui se sont succédés ces dernières années est à la mesure de la visibilité dont nous disposons aujourd'hui : inexistante. Pouvoir se projeter dans l'avenir est pourtant une condition essentielle si l'on veut réussir. C'est le cas pour tout individu, et c'est le cas également pour nos collectivités et intercommunalités.

Des efforts, nous en avons faits et qu'obtenons-nous en réponse ? Des accusations infondées selon lesquelles nous dépensons trop ! Pourtant, nous le répétons, nos dépenses ne sont pas somptuaires mais uniquement nécessaires. Alors certes, certains nous diront, par exemple, que nous recrutons trop mais je signale que face à des réglementations aussi pointues que changeantes, il nous faut du personnel formé, et que faire appel systématiquement à des bureaux d'études et autres agences nous coûterait bien plus cher.

Au sujet de la réglementation, Sébastien LECORNU, dans un sursaut de lucidité peut-être, a déclaré vouloir s'attaquer à certaines normes « surréalistes » qui pèsent sur nous et nous entravent. Nous demandons à voir car il faut bien avouer que la parole de ces gouvernants est sujette à caution. Nous le savons, la vision que peuvent avoir le gouvernement et les technocrates parisiens de notre ancien bassin minier diffère à bien des égards de la réalité que nous et notre population vivons chaque jour.

Le seul fait de vouloir verser une prime annuelle aux maires, comme si cela pouvait compenser le sort qui est réservé à nos collectivités, démontre que ces gens-là ne comprennent rien à notre action et à notre engagement. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous ne sommes pas en quête de flatteries mais de moyens destinés à mettre en œuvre notre projet de territoire.

Et ce dont notre territoire a besoin, c'est d'emplois, de services publics de proximité forts en adéquation avec les besoins des habitants de nos 36 communes. 36 communes car développer uniquement Lens et Liévin n'aurait bien évidemment aucun sens. En effet, comme nous l'avons souvent dit, rien de mieux qu'un développement harmonieux de toutes nos communes pour une communauté d'agglomération forte.

Tout ce qui a été entrepris ici témoigne du fait que nous savons, ensemble, être imaginatifs, novateurs mais ces qualités ont une limite qui s'appelle capacité budgétaire. Nos collectivités sont les moteurs qui permettent de faire fonctionner notre pays, ceci étant lorsque le carburant vient à manquer, le moteur finit par s'arrêter. Mais de toute évidence, Emmanuel MACRON et ses soutiens d'hier et d'aujourd'hui ne sont pas plus doués en mécanique qu'en économie.

Le maître du temps a bientôt épuisé celui qui lui était imparti et il est peu de dire que la seule chose qu'il aura prouvé durant ses années de règne, c'est son incompetence à servir son peuple. Mais il est vrai que ce n'était pas le but recherché lorsqu'il s'était présenté. Le plus affligeant est de voir cet homme conduire le pays vers le chaos, et de constater que certains le soutiennent encore, persistant ainsi à appliquer encore et encore les mêmes recettes libérales sans plus de résultats aujourd'hui qu'hier.

Selon André LAIGNEL, Président du Comité des finances locales, c'est une saignée de 8 à 10 milliards d'euros qui pourrait une nouvelle fois être appliquée aux collectivités dans le cadre du budget 2026. Certes, notre communauté devrait cette fois y échapper mais nous savons que lorsque les Régions et les Départements sont affaiblis, ce sont tous les territoires qui en font les frais. Le Président de la Cour des Comptes, Pierre MOSCOVICI estime que, pour les collectivités, « réduire les dépenses sans affecter les services publics est possible ». Et bien nous, nous disons que non. Il regarde les chiffres dans les colonnes, nous regardons les gens vivre et souffrir de la politique nationale qui leur est imposée.

L'heure n'est donc toujours pas à l'optimisme et ce triste constat ne peut que nous pousser à mesurer l'efficacité de chacun des projets que nous entreprenons. Le bilan des politiques publiques que nous avons menées jusqu'à présent doit, en effet, constituer un outil solide devant nous permettre de mesurer les effets de notre action et d'ajuster notre trajectoire en conséquence. Car il est bien évident, là aussi, que juxtaposer des projets toujours plus nombreux n'aurait aucun sens si l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens n'était pas au rendez-vous.

Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Monsieur TRONI. Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Monsieur le Président, chers collègues.

Je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance aux équipes de l'agglomération. Leur travail quotidien, exigeant et constant, garantit la continuité de nos services publics et permet de porter ensemble les projets que notre Assemblée décide. En cette période de préparation budgétaire, il est habituel de saluer l'engagement des services mobilisés sur le ROB et sur l'exécution budgétaire. J'insiste aujourd'hui sur l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération, qui servent chaque jour les politiques décidées par notre collectivité et donnent tout leur sens aux missions qui leur sont confiées.

La préparation du budget 2026 se déroule dans un contexte particulièrement incertain. Les modalités de la loi de finances ne sont pas stabilisées, les pertes de recettes issues du contentieux avec la CABBALR au sujet des retombées économiques du SIZIAF pèsent lourdement et plusieurs postes de dépenses imposées augmentent, notamment les cotisations CNRACL ou la contribution au SDIS. Cette situation crée une tension réelle sur notre équilibre budgétaire.

Malgré ce contexte, notre orientation politique reste claire. Nous maintenons une rigueur forte sur le fonctionnement afin de préserver notre capacité à réaliser les investissements encore nécessaires. Notre stratégie demeure inchangée : garantir la santé financière de l'agglomération tout en préservant la capacité à investir pour le mandat suivant. L'objectif fixé en 2023 d'un ratio de désendettement proche de huit années reste un repère. Les baisses de dotations de l'État mettent cet objectif sous pression, ce qui rend indispensable une méthode budgétaire prudente et réaliste.

La section de fonctionnement repose sur une stabilisation des dépenses au niveau de 2025. Cette orientation répond à une nécessité : maintenir notre capacité d'autofinancement dans un contexte où les recettes diminuent tandis que plusieurs dépenses obligatoires augmentent. Les analyses montrent des tensions fortes sur les charges à caractère général, et en particulier dans la gestion des déchets dont les tonnages et la TGAP progressent. Bien sûr, des ajustements pourront être apportés en cours d'année, en fonction des évolutions de cette politique publique essentielle.

La masse salariale, elle, augmente de manière contenue, sous l'effet principal de facteurs extérieurs comme la hausse des cotisations. Les efforts réalisés sur la maîtrise des effectifs sont reconnus. Les autres charges de gestion courante bénéficient elles d'économies liées à la sortie de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et à la fin du Pôle Métropolitain de l'Artois, tout en absorbant la hausse de certains postes tels que la contribution au SDIS ou la participation à Artois Mobilités. Le soutien aux associations demeure globalement stable et permettra de continuer à accompagner fortement l'engagement important de nos communes signataires du contrat de ville dans la transformation sociale de nos quartiers prioritaires.

Deux décisions structurantes guident cette présentation budgétaire. En premier lieu, nous maintenons le niveau global des dépenses de fonctionnement au niveau de 2025, sans solliciter de nouveaux arbitrages auprès des services. Cette décision inclut la baisse programmée d'un million d'euros de la Dotation de Solidarité Communautaire. Deuxièmement, face aux difficultés persistantes de la politique des déchets, nous inscrivons un montant resserré, comparable à celui de 2025.

L'investissement, lui, reste un marqueur fort de la Communauté d'Agglomération. Les sommes investies sont autant de retombées économiques pour nos entreprises locales sinon régionales. Et c'est près d'un demi-milliard d'euros qui auront été engagés sur le mandat. Notre capacité réelle se situe aux alentours de 70 millions d'euros par an, un niveau atteint à plus de 90%. La nouvelle approche consiste à n'inscrire que les opérations présentant une garantie élevée d'exécution, indépendamment des incertitudes liées aux financements de l'État.

Nous saluons donc l'objectivité et la sincérité du rapport d'orientations budgétaires présenté, un signe double, à la fois de prudence mais aussi de bonne gestion, et je me plais à rappeler que le ratio de désendettement de notre agglomération demeure très sain au regard de la situation de nombreuses autres collectivités.

Alors que notre territoire va faire un pas en avant formidable en matière d'accès à la mobilité avec la mise en place de la gratuité totale de nos transports en commun, cette méthode permet de conserver l'intégralité des projets en cours, de poursuivre un investissement annuel solide autour de 70 millions d'euros et de maintenir une gestion rigoureuse, adaptée aux incertitudes actuelles. Elle garantit que nos budgets ne soient pas en retrait, mais aussi qu'ils deviennent plus lisibles et fidèles à la réalité des opérations effectivement réalisables. Elle inscrit notre action dans un cadre responsable et protecteur pour l'avenir.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec confiance et avec la conviction de défendre l'intérêt général que nous approuvons ces orientations. Elles offrent à notre territoire un cadre stable, prudent et réaliste, capable de soutenir un développement durable et serein au service de nos habitants. Ce projet fait cohabiter les trois termes : ambition, réalisme et solidarité et nous pouvons en être fiers.

Et j'ajouterais même que les bases que nous avons construites permettront à la prochaine gouvernance d'envisager sereinement l'avenir et je suis sûr que cette gouvernance sera très sensiblement la même qu'aujourd'hui.

Et enfin, je rajouterai un dernier petit mot, Monsieur le Président, si vous me le permettez. Profiter de cette Assemblée pour donner de fausses informations en direct sur un Facebook pour alerter nos habitants sur le fait que la TEOM sera encore augmentée cette année est totalement irresponsable et irrespectueux de notre Assemblée. Alors, Monsieur le Président, c'est avec une sérénité et une certaine solennité que je termine mon propos mais je pense que notre Assemblée mérite mieux que certains propos qui sont rapportés et je souhaite, effectivement, très très fortement, qu'à l'issue des prochaines élections municipales, nous puissions nous retrouver nombreux à continuer le travail qui a été mené.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur BAVAY. C'est vrai qu'écouter les débats c'est plus important je pense que, peut-être, s'adonner à d'autres pratiques ou d'autres attentes que certaines peuvent avoir ici dans l'Assemblée. C'est aussi ça le débat démocratique. Alors, dans ce que disait Bruno TRONI, dans les simplifications, on va en avoir une qui va pouvoir être facile, c'est que l'Etat nous oblige, la loi nous oblige à prendre acte que le rapport a bien été présenté et donc à voter sur cette prise d'acte. A priori, ils ont choisi de faire ça pour mettre dans la loi. Donc on doit prendre acte, est-ce que vous confirmez que le rapport d'orientations budgétaires a bien été présenté ? Vote pour ? Merci. C'est bien tout ceux qui étaient présents qui ont pris acte de cette présentation.

On revient sur l'ordre du jour classique et donc la délibération n°1, c'est Monsieur Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, mes chers collègues, Monsieur le Président, c'est une délibération sur les dérogations au repos dominical, puisque vous savez que depuis la loi du 6 août 2015 elles sont limitées à 5 par avis de la commune, et si nous souhaitons qu'elles dépassent le nombre de 5, il doit effectivement y avoir un avis conforme de la Communauté d'Agglomération. C'est donc l'objet final de cette délibération Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues. Hier, au Conseil Municipal de Lens, j'ai rappelé une chose simple mais essentielle, c'est que le repos dominical n'est pas un vestige du passé, c'est un pilier social. C'est un équilibre de vie, un temps familial, un espace de respiration pour celles et ceux qui travaillent dans le commerce et ce principe doit rester une boussole même lorsqu'on parle développement économique.

Ce soir, la délibération qui nous est présentée s'inscrit exactement dans le même cadre juridique, c'est-à-dire que lorsque les communes souhaitent dépasser 5 dimanches d'ouverture, l'avis conforme de notre Assemblée est obligatoire. Nous mesurons donc l'importance, évidemment, de notre vote ce soir.

Comme hier, je veux réaffirmer avec clarté, au Rassemblement National nous refusons toute banalisation du travail dominical, non par idéologie abstraite mais parce qu'un territoire attractif ne se construit pas en fragilisant les droits sociaux les plus élémentaires. Nous avons tous constaté que d'année en année, les demandes de dérogation tendent à s'étendre. Notre rôle ici n'est pas d'entériner mécaniquement la liste des dates mais de vérifier qu'elles répondent à une véritable stratégie territoriale cohérente et proportionnée.

La vérité, c'est que la faiblesse du commerce de proximité ne touche pas uniquement Lens, elle concerne l'ensemble de l'agglomération, les fermetures se multiplient, les flux se rétractent et les centralités commerciales perdent de l'attractivité. Dans un tel contexte, refuser par principe toute dérogation reviendrait à nier la réalité économique. Nous ne sommes pas là pour appliquer mécaniquement une posture, nous sommes là pour prendre des décisions utiles adaptées à la situation de notre territoire. Les communes de la CALL demandent à pouvoir utiliser jusqu'à 12 dimanches, comme la loi le permet désormais pour des événements ou périodes à fort impact commercial, braderies, soldes, fêtes de fin d'année, manifestation structurante, etc.

Cette logique est compréhensible mais peut offrir un soutien ponctuel à nos commerçants. Mais je veux rappeler ici ce que j'ai dit hier, c'est que l'ouverture dominicale doit rester une exception, pas une habitude. Notre vote favorable ne doit pas être interprété comme un blanc-seing, il est conditionné au fait que chaque commune justifie clairement la nécessité de ces ouvertures car on mesure les effets et qu'elles ne transforment pas progressivement le dimanche en jour marchand ordinaire.

J'attire également votre attention sur un point que j'ai soulevé également hier, que certaines dates choisies par les communes peuvent entrer en tension avec des moments démocratiques majeurs comme des scrutins. Même si notre Assemblée n'est pas ici pour valider des calendriers municipaux, il en va de la responsabilité collective d'éviter toute confusion entre vie démocratique et animation commerciale.

Nous devons veiller à ce que l'attractivité économique ne prenne jamais le pas sur la clarté du processus électoral, en l'occurrence je parle de Polar Lens qui aura lieu le 22 mars 2026, donc second tour des élections municipales et donc ni sur les moyens nécessaires à son bon déroulement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc pour cette délibération parce qu'à situation exceptionnelle, comme hier au Conseil Municipal, à situation exceptionnelle, vote exceptionnel mais évidemment ce sera fait sans enthousiasme et sans renoncer à nos principes et en rappelant que cette décision doit restée exceptionnelle et non constitutive d'un précédent automatique.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Je pensais que vous étiez resté dans la politique déchet tellement vous avez recyclé votre intervention d'hier, donc je pensais qu'on avait un peu changé de sujet.

M. TRONI : Oui Président. Ça sera un peu plus rapide. Vous connaissez la position du Groupe Communiste sur l'ouverture, quels que soient les commerces d'ailleurs, le dimanche et le travail qui est parfois imposé aux salariés pour ces ouvertures, qui ne choisissent pas justement et qui n'ont pas envie de travailler le dimanche, qui ont envie de se reposer donc le Groupe a décidé de ne pas prendre part au vote sur cette délibération.

M. ROBERT : Délibération, qui, je rappelle le cadre, permet aux communes de déroger aux 5 et d'appliquer ou pas une évolution allant jusque 12. Et derrière, de pouvoir regarder chaque commune pouvant indifféremment avoir une décision différente mais dans ce spectre de 12 ouvertures maximum. On met donc au vote la délibération n°1. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas et donc on note que le Groupe Communiste ne prend pas part au vote.

La délibération n°2, toujours Monsieur DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président. Cette délibération concerne le réaménagement de l'échangeur n°13 de l'A21. C'est un échangeur qui est situé à un croisement stratégique des communes de Lens, Loison-sous-Lens, Sallaumines et Noyelles-sous-Lens. Vous savez que cette zone connaît une transformation profonde, avec des enjeux forts, la requalification du site Tréfileurope en quartier mêlant habitat, activités économiques et activités de loisirs, la création également du site Van Pelt, lauréat de l'appel à projets « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » et qui sera le site d'implantation d'une forêt urbaine, le réaménagement de l'avenue Raoul Briquet et puis bien évidemment, projet industriel d'envergure, de très grande envergure, c'est le projet d'extension de Nexans dont on sait qu'il va générer un trafic extrêmement importante. D'ailleurs, l'accès à cette entreprise est totalement inadapté puisqu'il se fait à travers le Boulevard du Marais qui n'a pas la largeur, ni le gabarit suffisant pour accueillir l'ensemble du trafic lié à l'entreprise Nexans.

Avec les services de l'Etat, de l'entreprise Nexans, une étude de faisabilité a été menée et la solution prévoit la reprise des bretelles de l'A21, la création de deux carrefours à feux permettant un accès direct vers Trefileurope et Van Pelt et la désaturation des voies urbaines en limitant le passage des poids lourds dans les quartiers résidentiels. Le coût provisionnel de l'opération est estimé à 3,1 millions d'euros et nous attendons une participation financière de l'Etat qui reste à définir, ainsi qu'une participation financière de l'entreprise Nexans qui elle aussi reste à définir. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera établie à cet effet entre la CALL, l'Etat ainsi qu'une convention financière entre l'Etat, la CALL et Nexans.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, la 3, c'est Jean LETOQUART.

M. DUPORGE : Non, c'est toujours moi.

M. ROBERT : La 3 c'est toujours Laurent oui.

M. DUPORGE : Il s'agit du Pôle d'Excellence Sportif et au cœur de Vivalley Campus, on arrive aujourd'hui, en cette fin 2025, à l'une des dernières étapes d'un projet qui est extrêmement structurant à l'échelle des communes de Liévin et d'Angres. C'est le Park avenue qui est une future liaison piétonne entre le Parc de Rollencourt, le Parc des équipages, Nautica et qui incarne cette volonté de créer une sorte de campus ouvert, qualitatif, complètement connecté aux équipements du territoire qui sont nombreux à cet endroit-là.

Il était prévu dès l'origine, d'ailleurs, de ce projet que ce soient les services de la ville de Liévin qui assurent l'entretien de ces espaces de manière à assurer un entretien homogène, lisible pour tous les usagers car il serait difficile de voir différentes méthodes être mises en place. L'objet de la délibération, justement, est d'autoriser la signature de la convention de gestion et d'entretien avec la ville de Liévin. Donc, une convention qui est totalement gratuite et qui prendra effet à partir de la livraison des équipements par Territoires 62.

M. ROBERT : C'est adopté. La 4, toujours Laurent.

M. DUPORGE : On revient toujours à la convention publique d'aménagement du Pôle d'Excellence portée par la SAEM Territoires 62. C'est un cœur de pôle repensé avec une trame verte, paysagère, un parc d'activités dédié à la filière sport, bien-être, loisirs, le Vivalley Park et des équipements sportifs intégrés à la trame verte.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite active des aménagements, notamment sur Vivalley Park puisqu'il y a eu plus d'un million d'euros engagés, il y a eu des acquisitions foncières, il y a eu des ventes dont celle à Santé Services Région de Lens, celle à Pichet Promotion également et une commercialisation qui est en cours puisqu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé.

Sur le plan financier, l'opération est aujourd'hui positive, elle est équilibrée, une trésorerie positive et il y a un boni prévisionnel qui sera prévu à l'issue de contrat. Comme il reste encore quelques travaux à aménager, mes chers collègues, Monsieur le Président, il vous est proposé de poursuivre pendant 1 an cette convention, jusqu'au 31 décembre 2026 afin que Territoires 62 puisse achever les ouvrages, les réceptionner et ensuite clore entre Territoires 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin cette opération d'une manière tout à fait sereine. Et je vais regarder également en particulier puisque l'on parle de boni, d'une opération qui va être excédentaire, de voir, effectivement, comment la répartition se fera de ce boni.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Donc on arrive bien à la 5 avec Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : C'est effectivement toujours sur le Pôle d'Excellence Sportif. Il s'agit de renouveler une convention avec le Stade Couvert de Liévin puisque le parking nous appartient et que c'est eux qui l'utilisent et nous avons une convention ancienne qu'il faut renouveler pour qu'ils en assurent l'entretien.

La 6, c'est de la veille foncière au niveau de la friche de la Fosse 18. Nous étions déjà propriétaire d'une partie des terrains et on acquiert une autre partie sur le site Wienerberger et nous ferions un partage foncier avec l'EPF pour pouvoir se réapproprier cette friche. C'est un travail très important que de se réapproprier les friches, notamment avec le ZAN qui nous occupe et aussi pour la tranquillité de nos riverains et je pense que, et sur ce site et sur d'autres à venir, il faut souligner le rôle de l'EPF.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 7.

M. LETOQUART : La 7, il s'agit d'acquérir pour aménager, conformément au master plan et à ce qui avait déjà été évoqué dans le cadre de la ZAC Centralité, l'hôtel Bollaert et de faire porter par le biais d'une convention par l'EPF toujours, sur une durée de 4 ans, la transformation de ce secteur pour en finir son développement.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 8.

M. LETOQUART : La 8, il s'agit là encore, auprès de la SCI Pas-de-Calais, d'une acquisition dans la zone d'activités de l'Abregain, d'un bâtiment sur une emprise foncière de 5 000 m². Un bâtiment qui est en plain-pied, assez peu fonctionnel, inutilisé depuis très longtemps de toute façon puisque le travail sur cette zone-là permet maintenant de monter un petit peu en qualité et de voir si on peut densifier l'utilisation de ce foncier. Pour ça, il faut démonter l'existant et donc on se propose de faire une convention de portage par l'EPF sur cette emprise foncière.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, la 9, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. C'est une délibération habituelle puisque dans le cadre de l'ERBM, nous avons acté notre volonté d'accompagner financièrement les projets relevant du volet urbain. Notre participation se fait en fonction du montant de financement du fonds commun Etat-Région avec un minimum de 10% et un maximum de 15% du coût total hors taxes de l'opération, 20% restant à la charge de la commune.

Cette délibération concerne la Cité Bellevue de Harnes, dont la ville a déposé un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de ses espaces publics. Le montant du projet est de 7 651 183,43 € HT. La subvention ERBM correspond à 70% du coût de l'opération, soit 5 355 857 € HT. Sur cette base, la participation de la CALL s'élèvera à 447 884,10 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, la 10, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Il vous est proposé mes chers collègues d'approuver notre PPGDID et notre CIA, on aime bien les acronymes en matière de politique du logement et de l'habitat mais il n'y a pas que dans ce domaine-là qu'on aime bien les acronymes, qui couvriront, respectivement, les périodes 2025-2031 et la période 2026-2031 puisqu'on a un petit décalage d'une année.

Notre collègue parlait tout à l'heure de lourdeur administrative qui nous est imposée par l'Etat, je peux vous dire que ce sont de beaux exemples. Pour rappel, ces documents sont obligatoires pour les EPCI qui jouent le rôle de chef de file en matière de gestion de la demande de logement social et de l'information qui est due aux demandeurs de logement social.

Alors, au-delà, mes chers collègues, de cet exercice imposé, ce qui est intéressant pour nous c'est que ces deux démarches nous ont permis de nous réinterroger collectivement sur des sujets importants, alors pour nous élus bien sûr, pour les maires, mais aussi et surtout pour nos concitoyens, nos demandeurs de logement social dans notre territoire, et notamment pour mieux les accompagner dans leurs démarches quand ils font une demande auprès d'un des guichets enregistreurs ou un des guichets d'accueil de notre agglomération, puisque c'est le dispositif que nous avons décidé d'activer depuis ces dernières années. Il y a encore des pistes d'amélioration et notamment pour continuer d'animer ce réseau de guichets.

Deuxièmement, nous avons encore des progrès à faire pour améliorer le parcours d'accès au logement et notamment en ce qui concerne les publics prioritaires. Les publics prioritaires, vous le savez bien, ce sont nos concitoyens qui rencontrent le plus de difficultés. Dans ce domaine, je tiens quand même à insister, 25% des attributions de logement sur l'exercice 2024 ont profité au public prioritaire. La moyenne à l'échelle du département est de l'ordre de 20%. Ce qui prouve que notre territoire fait plus que les autres en matière de relogement des publics prioritaires.

Et puis, dernier sujet, c'est une attente forte de notre part, et on la partage régulièrement avec les maires, avec les techniciens et les adjoints en charge du logement, c'est les difficultés que nous rencontrons dans la gestion des CALEOL. C'est incontestablement un sujet d'achoppement entre nous et nos partenaires bailleurs sociaux. Le constat que nous faisons régulièrement c'est qu'il y a des pratiques différentes d'un bailleur à un autre et aussi parfois des pratiques différentes d'une commune à une autre.

Donc, l'objectif de ce PPGDID et de cette CIA, c'est de faire en sorte que les bonnes pratiques qui sont à l'œuvre dans certaines communes ou avec certains bailleurs profitent à la totalité des communes qui ont un parc de logements locatifs sociaux dans leur territoire. C'est donc là encore un des enjeux que nous avons fixé dans le cadre de ce nouveau PPGDID.

Je voudrais insister auprès de vous sur le fait que ces deux démarches ont été totalement coconstruites avec l'ensemble des parties prenantes, je l'ai dit, bien sûr, les communes, les bailleurs mais nous avons aussi l'ensemble d'autres partenaires. Je pense au département, aux associations qui sont investies sur le champ du logement social, par exemple l'APSA, mais également le CLAJJ qui est porté par la Mission Locale de notre territoire.

Pour terminer, je tiens à vous préciser que ces deux documents ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité lors de la Conférence Intercommunale du Logement qui s'est tenue le 6 novembre dernier. Je voudrais en profiter, parce que là encore je parlais de lourdeur administrative, pour remercier l'ensemble de l'équipe du service habitat qui a fait un travail considérable pour porter ces deux démarches et je peux vous dire que c'est vraiment un travail très très lourd même si nous avons été accompagnés par un bureau d'études. Voilà encore un service communautaire qui travaille dans l'intérêt de nos concitoyens et qui est au cœur des problématiques de nos concitoyens. Et puis, je voudrais remercier aussi, parce qu'il a copiloté cette démarche avec moi, notre collègue Yves TERLAT. On n'est peut-être pas le couple de l'année mais on forme aussi un bon binôme et on travaille aussi sérieusement en faveur de nos concitoyens en matière de logement locatif social.

Et donc, mes chers collègues, il ne me reste plus qu'à vous proposer d'approuver ces deux documents.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Non, donc la délibération 10 est adoptée avec les deux documents. On passe à la 11 avec François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Et si tu en es d'accord, Président, je te propose de lier la 11 et la 12 puisque la 12 décline celle qui nous est proposée, la n°11.

Alors, mes chers collègues, pour rappel l'Etat a instauré depuis 2019 un dispositif qui s'appelle « Les opérations d'acquisition/amélioration de logements anciens », le but étant, bien sûr, de les remettre sur le parc locatif social puisque ces logements sont conventionnés soit en PLUS, soit en PLS.

Ce sont des opérations qui sont fréquentes dans les grandes métropoles. C'est le cas notamment sur la métropole lilloise. On le fait un peu moins dans notre territoire et c'est donc tout l'intérêt de la proposition de cette délibération que de remettre sur le marché des biens qui, aujourd'hui, sont en général très dégradés et qui devront faire l'objet de travaux de rénovation et notamment de rénovations thermiques assez lourds. Ce dispositif concerne également des immeubles tertiaires, des immeubles de bureau, qui ont vocation à devenir des logements locatifs sociaux.

Ce sont souvent des opérations très coûteuses et difficiles à équilibrer pour les opérateurs et c'est pour cette raison que l'Etat a décidé d'accorder un bonus financier pour la réalisation de ces opérations. Alors, vous l'avez vu, on dirait une émission, une parodie de Kad et Olivier mais il y a un super bonus et il y a un méga bonus de 16 000 € et de 20 000 € là encore pour permettre d'équilibrer ces opérations.

Pour autant, nous vous proposons de bonifier cette aide de l'Etat et donc d'ajouter une aide financière communautaire du même montant, bien sûr dans la limite des crédits que nous voterons dans le cadre de notre budget 2026. Tout cela, bien sûr, avec un travail d'accompagnement et un travail d'instruction par notre service habitat.

Enfin, vous l'avez bien compris, c'est intéressant pour nous puisque cela nous permettra non seulement de remettre des logements je dirais qui aujourd'hui sont vacants sur le marché mais en général ça s'inscrit aussi dans le cadre d'opérations de redynamisation urbaine.

Et donc, il vous est proposé en rapport n°12 d'accompagner une première opération, en l'occurrence sur la commune d'Annay-sous-Lens. Cette opération porte sur 4 logements qui appartiennent, à ce jour, à la collectivité. Le portage sera effectué par Maisons & Cités et donc l'opération pourra prétendre, bien sûr quand elle sera validée sur le plan technique, à une aide de 16 000 € par logement. Vous voyez, ce n'est pas neutre, effectivement, en termes d'accompagnement du bailleur.

Donc, nous déclinons la convention cadre que je viens de vous proposer et je vous propose, bien évidemment, mes chers collègues, d'approuver non seulement la délibération cadre mais aussi cette première opération sur la commune d'Annay-sous-Lens.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Donc les deux délibérations sont adoptées. Donc on fait le lien avec la commune d'Annay-sous-Lens avec son Maire, en l'occurrence Yves TERLAT pour la délibération n°13.

M. TERLAT : Oui, ça concerne donc le permis de louer pour prendre acte qu'il va changer de mode de fonctionnement et que la question du groupement de commandes ne s'impose plus du tout puisque c'est un service mutualisé. Donc la délibération doit être modifiée dans ce sens, supprimer le groupement de commandes.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 14, toujours Yves.

M. TERLAT : La deuxième, c'est la liste des membres de la CLAH, la Commission d'Amélioration de l'Habitat. Vous avez le détail des gens qui ont fait le remplacement puisque d'autres sont devenus indisponibles pour cela. Donc, vous faire remarquer et vous dire en tout cas que la CLAH fonctionne très bien et que la présence des institutions et de leurs représentants est permanente. En tout cas là-dessus, je crois qu'on a réussi à redynamiser cette instance qui est assez importante dans le cadre de l'attribution des aides de l'ANAH aux propriétaires et bailleurs privés.

M. ROBERT : Les fonds de l'ANAH sont versés. La 14, c'est bon, c'est adopté. La 15, toujours Yves.

M. TERLAT : Une question de délai pour faire caler OPAH et Action Cœur de Ville. L'une doit être prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 pour se finir en même temps que l'autre.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On change de thématique. La délibération n°16, c'est Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, deux délibérations, la 16 et la 17 qui concernent deux avances de subvention 2026. La première, la 16 pour l'évènement du territoire, et là j'insiste, c'est la Sainte Barbe que nous avons vécue ensemble la semaine dernière. En effet, afin de permettre à Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme de poursuivre sa lancée, je parle de l'organisation du Festival de la Sainte Barbe Arts et Feu, il est proposé d'autoriser une avance de subvention d'un montant de 130 000 € qui correspond à 50% de la subvention de l'année précédente 2025. Bien entendu, la Commission Attractivité du Territoire a donné un avis positif.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 17.

M. DUQUESNOY : La seconde concerne l'EPIC Lens-Liévin Hénin-Carvin. En effet, afin d'assurer le développement économique touristique, il est nécessaire de verser une avance de subvention, comme chaque année d'ailleurs, à l'EPIC pour lui permettre de mener l'exécution de ses missions et d'assurer sa continuité de service. Il vous est proposé un montant de 370 000 €, qui représente 30% de la subvention de l'année 2025. La Commission, bien entendu, a donné un avis positif.

M. ROBERT : Délibération classique aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, c'est Pierre SENECHAL qui rapporte la délibération n°18.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de la délibération concernant le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La Communauté d'Agglomération doit présenter préalablement au rapport d'orientations budgétaires, le ROB, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation.

Je me permets de vous faire un peu de lecture, rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, A : le fonctionnement interne des services, une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes, la mutualisation avec les communes, B : les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population, une politique de mobilité attractive et engagée, une politique économique durable, une politique des services urbains et d'écologie urbaine, une politique de communication sensibilisation et de cohésion sociale, une politique d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire et de préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, une politique de l'habitat durable au service du développement urbain, une politique de développement territorial durable, la gouvernance au sein de l'Agglomération Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses cinq finalités : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre les générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération, que nous pouvons encore une fois remercier, sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2024 et le premier semestre 2025 et concerne la préparation du budget 2026.

Il s'agit donc d'acter que le rapport vous a bien été fourni et présenté.

M. ROBERT : Comme tous les ans. Pas de remarque ? Il est acté. On enchaîne avec la délibération n°19, c'est toujours Pierre.

M. SENECHAL : Oui, la délibération 19 est une convention de partenariat avec la FDE62 pour la mise en place du contrat de chaleur renouvelable territorial. L'objet de cette délibération, évidemment, est la mise en place, comme je viens de le dire, du contrat.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 20, Pierre.

M. SENECHAL : C'est le renouvellement de la convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités de l'association Atmo Hauts-de-France pour 2026 jusqu'en 2028. Dans le cadre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air mais également à la construction d'un modèle de développement adapté aux enjeux climatiques futurs.

Arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2026-2028. En reconduisant, la collectivité pérennise son action en collaboration avec Atmo pour l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en contribuant à l'élaboration du Programme Air, du futur Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 21 maintenant, c'est Sébastien MESSENT.

M. MESSENT : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'Office Central de Coopération à l'Ecole. La CALL est engagée depuis 2019 dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce dernier a été évalué et reconduit pour la période 2024-2029 avec un axe fort sur l'exemplarité des administrations. La CALL travaille en collaboration avec les établissements scolaires à la réduction des déchets via la mise en place du dispositif « Ecole 0 déchet ».

Dans ce contexte, il est proposé un partenariat avec l'association de l'Office Central de Coopération à l'Ecole, sans impact financier pour l'agglomération. L'Office Central de Coopération à l'Ecole est une association visant à proposer des formations pour les enseignants et acteurs éducatifs à des pratiques favorisant la coopération. Celle-ci propose d'accompagner des projets pédagogiques autour de la thématique de l'environnement et de la citoyenneté. La CALL pourra donc s'appuyer sur l'association et son réseau d'enseignants afin de promouvoir ses actions, qui sont développées par les services communautaires. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 22. Toujours Sébastien.

M. MESSENT : Il s'agit ici de la contractualisation avec les deux éco-organismes agréés pour la collecte des articles de bricolage et de jardin, ABJ, de catégories 3 et 4. Il est proposé de contractualiser avec un éco-organisme agréé pour la prise en charge de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin. Ce contrat permet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés, ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et de jardin, ainsi que des actions de communication.

L'objet final de la délibération vise donc à conclure un partenariat avec Ecomaison, domicilié à Paris, afin de valoriser les déchets de ces articles de bricolage et d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats tripartites afférents.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 23, toujours Sébastien.

M. MESSENT : Cela concerne la subvention à l'association Joie de vivre pour la participation à la manifestation « Les Hauts-de-France réparent », organisation d'un repair café. La Joie de vivre est une association dont le but est de mettre en place un repair café principalement sur la commune de Liévin. Ce repair café se réunit une fois par semaine. Dans le cadre de la manifestation "Les Hauts-de-France réparent », le repair café s'est associé à celui de Bully-les-Mines, de Lens, de Mazingarbe et l'association Les Amis de Mandela afin d'organiser un repair café géant à destination des habitants.

Ce dernier s'est déroulé le samedi 18 octobre 2025. Son objectif était de promouvoir le réemploi bien sûr. L'association a sollicité, par courrier en date du 11 septembre 2025, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 500 €. Il s'agit de la première demande de subvention à destination de la CALL. L'objet ici étant du coup d'allouer la subvention d'un montant de 500 € pour soutenir le projet tel qu'il est décrit et proposé par l'association Joie de vivre et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'exécution annexée. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne. On revient à Pierre SENECHAL pour la 24.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, mise en œuvre de la réforme applicable au 1^{er} janvier 2026. Dans le cadre de la délibération 24A067 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie portant sur les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances pour les années 2025 à 2030. Les redevances de l'Agence de l'Eau ont été modifiées. Ainsi, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour la pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2026 par une redevance consommation d'eau potable, une redevance pour performance des réseaux d'eau potable, une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

L'objet final de cette délibération vise à fixer à 0,0282 € HT/m³ la redevance performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de l'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du m³ vendu applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, fixé à 0,0365 € HT/m³ la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m³ d'eau assaini applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Je rappelle bien qu'il s'agit de la décision de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Pierre continue avec la 25.

M. SENECHAL : Il s'agit d'une délibération dans le cadre du PSE, étude technico-économique sur le développement des filières issues de culture à bas niveau d'intrants, groupement de commandes entre la CALL, la CAHC, Douaisis Agglo, la MEL et le Parc Naturel Scarpe Escaut.

Pour tout le monde, je rappelle que nous sommes la seule agglo à mettre en place un PSE au nord de Paris. Pour des gens qui ne font pas grand-chose...

Dans le cadre du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux », PSE, engagé depuis fin 2024, la CALL mène une réflexion avec les collectivités voisines afin d'inciter les exploitants agricoles du territoire à s'orienter vers le développement des cultures à bas niveau d'intrants et à disposer de débouchés économiquement viables et de proximité. Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé de mutualiser la réalisation d'une étude technico-économique avec quatre autres territoires : Douaisis Agglo, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, Métropole Européenne de Lille, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

L'objet final de la délibération est d'approuver les termes de la convention entre la CALL Douaisis aggro, la CAHC, la MEL et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La suivante, c'est toujours Pierre.

M. SENECHAL : C'est la 26. Celle-là je la connais un petit peu figurez-vous. Déclaration d'intérêt général, travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la commune de Givenchy-en-Gohelle. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, CALL, s'est engagée dans un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la commune de Givenchy-en-Gohelle.

Une délibération en date du 12 juin 2024 a été prise afin d'approuver le schéma d'aménagement et les termes du dossier de Déclaration d'Intérêt Général, les termes de la convention tripartite pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce. Les négociations de ces aménagements ont été réalisées avec les exploitants et propriétaires des parcelles concernées par la signature d'une convention tripartite.

L'objet final de la délibération vise à signer tout document concernant la procédure et solliciter le prononcé de DIG.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 27, toujours Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : C'est le protocole d'accord transactionnel avec les sociétés Duval Développement Hauts-de-France et SOGEA Nord Hydraulique relatif au préjudice subi par le comblement partiel des canalisations rue du Docteur Biat à Liévin. L'objet de cette délibération est d'acter l'accord financier entre SOGEA Nord Hydraulique et le groupe Duval Développement HDF et autoriser le Président à signer le protocole transactionnel SOGEA Nord Hydraulique et le groupe Duval Développement pour résoudre ce litige à l'amiable. La CALL ne paie pas le problème. Il y avait un doute la dernière fois à confirmer.

M. ROBERT : C'est confirmé. Tout à fait. Pas de remarque ? Non, c'est adopté. On change de thématique. On part sur le développement social. La 28, c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit d'accompagner, dans le cadre du projet de territoire, le développement de nos filières d'excellence et notamment l'accompagnement des universités qui sont présentes sur le territoire. Depuis quelques années, nous accompagnons des thésards, avec de brillantes réussites. On a assisté il y a peu à la soutenance d'une thèse d'une jeune Ablainoise, qui soutenait sa thèse en éducation physique et sportive. Il y a une jeune de Loos-en-Gohelle qui fait partie des jeunes accompagnés dans le cadre de ses études et de la thèse qu'elle développe aussi auprès de l'UFR STAPS.

Là, l'Université Jean Perrin nous sollicitant peu, puisqu'ils ont d'autres moyens de financement, on vous propose d'accompagner une nouvelle fois une thésarde pour l'UFR STAPS sur le sujet des recommandations à la mise en activité, étude sur les conditions d'appropriation des savoirs relatifs à la sédentarité et à la pratique physique chez les publics vulnérables.

Effectivement, on s'aperçoit que notre territoire a un gros déficit en matière de prévention santé des jeunes et que l'activité sportive est certainement l'un des moyens les meilleurs pour y remédier et on a de nombreuses thèses qui tournent autour de ce sujet. Donc, je vous propose d'en financer une nouvelle à hauteur de 19 333 € par an pour un montant total de financement de 58 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La délibération suivante, la 29, toujours Alain BAVAY.

M. BAVAY : Là également, toujours dans nos préoccupations en matière de santé, on le sait tous, l'implantation de nouveaux médecins est une préoccupation quotidienne pour chacun des maires de la Communauté d'Agglomération. A partir du postulat, plutôt que de chercher à faire venir des médecins de l'extérieur, il valait peut-être mieux aider nos jeunes à se former dans les études de médecine et en partageant cette réflexion déjà avec Monsieur MAMMONE, la volonté a été de développer une filière PASS sur le territoire mais les alliances universitaires étant ce qu'elles sont, les cours que devront suivre nos étudiants se dérouleront à l'Université Jules Verne à Amiens.

Il faudra donc aider au transport de ces étudiants, c'est pour ça qu'on propose de prendre en charge la moitié des frais de transports de nos étudiants, qui, dans le cadre de ce parcours PASS, devront se rendre à l'Université Jules Verne et donc d'accorder une subvention de 4 500 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La délibération 30, c'est Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Merci Président. La délibération 30 concerne la reconduction du dispositif Proch'Emploi, une convention que nous avons signée avec le Département, qui arrive à terme au 31 décembre de cette année. Il convient de la renouveler pour une période de 3 ans en ne changeant pas les modalités que l'on avait, c'est-à-dire avec une prise en charge de 2/3 1/3 entre nous, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et puis celle d'Hénin-Carvin. Pas d'autre modification pour cette reconduction.

M. ROBERT : C'est adopté. On continue avec la 31.

M. GAMBIEZ : Pour la 31, il s'agit d'un contrat d'apport associatif qui vise à aider l'association Vestali, installée sur Liévin, qui encadre, qui accompagne des demandeurs d'emploi en travaillant avec eux sur la récupération du textile, l'apprentissage, les métiers de la vente aussi dans ce domaine. Un domaine qui est compétitif et qui est un peu en difficulté ces derniers temps et donc la structure sollicite le concours de l'agglo et de Pas-de-Calais Actif en tant que partenaire pour obtenir un contrat d'apport associatif à hauteur de 25 000 €. C'est un apport associatif avec droit de reprise, c'est-à-dire avec un remboursement sur une période de 5 ans.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 32, on revient à Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de la 5^{ème} édition de l'appel à projets portant soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal. Ce dispositif se renouvelle depuis, donc, 5 ans et 8 dossiers ont été transmis à la Communauté d'Agglomération pour la série 2025. 7 ont été jugés éligibles à la date 24 septembre 2025. Sur ces 7 dossiers éligibles, 5 ont été retenus pour un montant total de 41 000 €. Vous avez le détail dans le cadre de la délibération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On poursuit, Alain avec la 33.

M. BAVAY : Il s'agit de soutien à la diffusion cinématographique dans le cadre de l'accompagnement de sensibilisation à l'éducation à l'image pour 2025. La Communauté d'Agglomération poursuit sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination des jeunes. Elle affirme ainsi son ambition de porter des événements à rayonnement intercommunal, mener une action d'éducation au cinéma et aux images ambitieuses et novatrices, de proposer une offre appropriée et attractive et enfin de sensibiliser les plus jeunes et leur famille pour une meilleure appréhension des techniques et thématiques traitées.

L'interco s'est engagée dans un dispositif de soutien au cinéma depuis 2018 et a engagé une dynamique que la CALL a renouvelé en 2025 afin de poursuivre l'accompagnement des cinémas le Familia d'Avion, Jacques Prévert de Harnes, le Centre Arc-en-Ciel de Liévin et la Scène du Louvre Lens. Ce dernier consistant à faciliter, grâce à un dialogue, la mise en place d'actions de sensibilisation culturelle et pédagogique au sein de toute initiative portée par la CALL en matière d'éducation à l'image.

Il s'agit donc d'accompagner chacune de ces quatre structures susmentionnées pour la prise en charge directe des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image, facturées par une structure visant à l'accompagnement des programmations cinéma portées par la CALL, d'un montant maximal de 1 500 € par équipement par an et, enfin, de valider la continuité de la démarche intercommunicationnelle mutualisée par le développement de nouveaux outils communs afin de promouvoir une dynamique de réseau.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 34.

M. BAVAY : Il s'agit de reconduire le Videomapping, qui, tous les ans, obtient un formidable succès et donc au vu du bilan positif de ce projet, il vous est proposé d'accorder une subvention de 50 000 € à l'association Les rencontres audiovisuelles pour la création de deux mappings sur les deux nouvelles communes hôtes qui seront Loos-en-Gohelle et Méricourt les 2 et 3 octobre 2026.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 35, toujours Alain.

M. BAVAY : Oui, il s'agit là d'apporter un soutien à la publication de l'ouvrage « Vie et mort des Poilus Artois » d'Yves Le Maner que nous connaissons tous sur ce territoire. Et donc, il s'agit d'apporter une subvention d'un montant de 2 000 € sur un projet estimé à 22 000 €.

M. ROBERT : C'est un très beau livre sur 14-18, sur Notre-Dame-de-Lorette et ce qu'on avait aussi au moment de l'inauguration de l'Anneau de la Mémoire. C'est adopté. La 36, toujours Alain.

M. BAVAY : Il s'agit d'apporter une subvention à la Mission Bassin Minier qui, en fait, a repris la part qui était portée par le Pôle Métropolitain de l'Artois dans le cadre du projet Destination Terrils II après une première salve Destination Terrils I. Donc, ce projet est mené dans le cadre d'un projet Interreg V France-Wallonie-Flandres et donc il se déroulera de 2024 à 2028, et il s'agit donc d'allouer une subvention d'un montant de 14 000 € sur un montant total de 35 000 € à la Mission Bassin Minier.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La dernière délibération, la 37, c'est Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Président. Donc, cette délibération, sur recommandation de la DDFIP, vient fixer le montant de notre contribution statutaire au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour un montant de 1 217 195 € qui correspond à 35% de cette répartition qui, je le rappelle, est répartie justement entre la Région à 40%, le Département du Pas-de-Calais à 25% et nous-même à 35%.

M. ROBERT : Délibération classique également. Pas de remarque ? Elle est donc adoptée. On a épuisé l'ordre du jour et je voudrais vous remercier pour, à la fois cette séance, mais en même temps pour le travail qui a été réalisé par les services, Madame FRANÇOIS, parce que là aussi, au travers les délibérations et ce qu'on a pu présenter, c'est l'engagement à la fois des équipes d'élus mais surtout des équipes de nos services qui, là aussi, au quotidien, se mobilisent pour trouver les différentes possibilités nous permettant de faire face aux politiques que l'on souhaite engager. Donc merci beaucoup pour cette mobilisation et à toutes et à tous bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année.